

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE



NEUILLY-SUR-SEINE

Mairie de Neuilly-sur-Seine
Conseil municipal du 12 décembre 2018

Étaient présents :

M. FROMANTIN

Mme FOURCADE

Mme ETZENBACH-HUGUENIN

M. PIRSON

Mme HENROTIN- LE FLOC'H

M. LEGMANN

Mme SFEDJ

Mme d'ORSAY

M. LARMURIER (*sauf au point n°15-12122018*)

M. VINENT-GARRO

Mme GELLÉ

M. LE STANG

M. ALARDET

M. WARNOD

M. GAUTRAT

Mme DESCHEEMAEKER

M. JUSTON

Mme SOUPLÉ

M. GIRY-DELOISON

Mme MONIN

Mme BARRE

Mme BENEZIT

M. DUPONT

Mme BUCHETTE-PUYPEROUX

Mme de FOUGEROUX

M. GOURLEZ de la MOTTE

Mme BERTRAND

M. SCHINDLER

M. CHEYMOL

M. KARSENTY (*jusqu'à son départ en cours de séance*)

M. DUMONT

Mme MICHELANGELI

Mme ATIEH

Mme QUINTIN

Conseil municipal de la Ville de Neuilly-sur-Seine

12 décembre 2018

Mme AUFFRET-MULLER
M. de ROQUETTE-BUISSON
M. BESSE
M. LEPIDI
Mme MAURIN FOURNIER
M. TEULLÉ
Mme SAUVAN
M. KELLER
Mme BRANNENS
M. DODEMAN
M. GARRETA
Mme ZOUMMEROFF

Étaient excusées représentées :

Mme KLEIN représentée par Mme GELLÉ
Mme LEBOULANGER représentée par M. LARMURIER (*sauf au point n°15-12122018*)

Étaient excusés non représentés :

M. LARMURIER (*pour le point n°15-12122018*)
Mme LEBOULANGER (*pour le point n°15-12122018*)
M. de FOUCAULT
M. KARSENTY (*à compter de son départ*)

Secrétaire :

M. BESSE

Sommaire

I.	Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 15 novembre 2018.....	5
II.	Décisions municipales.....	5
III.	Délibérations.....	11
	Première partie.....	11
1.	Budget Ville – Décision modificative n°1 – Exercice 2018.....	11
2.	Budget annexe Restaurant municipal – Décision modificative n°1 – Exercice 2018	12
3.	Budget annexe Logements sociaux – Décision modificative n°2 – Exercice 2018	12
4.	Budget Ville – Exercice 2019 – Vote du budget primitif	13
5.	Budget annexe Cinéma – Exercice 2019 – Vote du budget primitif	15
6.	Budget annexe CLIC – Exercice 2019 – Vote du budget primitif	16
7.	Budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels – Exercice 2019 – Vote du budget primitif.....	16
8.	Budget annexe Logements sociaux – Exercice 2019 – Vote du budget primitif.....	16
9.	Budget annexe Restaurant municipal – Exercice 2019 – Vote du budget primitif.....	16
10.	Budget annexe Gestion du patrimoine privé – Exercice 2019 – Vote du budget primitif.....	16
11.	Rapport annuel 2018 de la Commission communale pour l’accessibilité des personnes handicapées.....	27
	Deuxième partie	32
	Questions diverses	40

(La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. FROMANTIN.)

M. LE MAIRE.- Je vous propose de démarrer à l'heure notre Conseil municipal, si le secrétaire de séance veut bien faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel des présents)

Mme GELLÉ.- Veuillez m'excuser, Monsieur le Maire, je n'ai pas été assez réactive. Virginie KLEIN est représentée par Ariane GELLÉ.

M. LE MAIRE.- Parfait. Merci pour cet appel.

I. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 15 novembre 2018

II. Décisions municipales

M. LE MAIRE.- Donc vous avez le procès-verbal, à adopter, de notre dernière séance et vous avez le compte rendu des décisions municipales. Et ceux d'entre vous qui veulent poser des questions peuvent le faire. Alors, dans l'ordre, Monsieur LEPIDI, Monsieur KELLER, Madame MAURIN FOURNIER et Madame BRANNENS. Monsieur LEPIDI, c'est vous qui démarrez.

M. KELLER.- Il n'est pas prêt.

M. LE MAIRE.- C'est Madame MAURIN FOURNIER. D'accord. Très bien.

Mme MAURIN FOURNIER.- C'est à moi de parler ?

M. LE MAIRE.- Monsieur LEPIDI vous a délégué ses questions.

Mme MAURIN FOURNIER.- Formidable.

Monsieur le Maire, je voudrais revenir sur le compte rendu de la séance du 15 novembre et vous demander de faire un rappel au règlement. Cela concerne la délibération 22 qui n'était pas sous votre présidence et qui a duré 4 minutes, de 21 heures 55 à 21 heures 59.

Le PV est effectivement clair sur 3 points. Premier point : vos conseillers ne respectent pas la présidente de séance. Ils vocifèrent pour l'un – je vous invite à aller écouter la bande –, Monsieur WARNOD, et baragouinent hors micro pour l'autre, Monsieur DUPONT, en dépit de toute courtoisie vis-à-vis de la Présidente de séance et vis-à-vis des services en charge de la rédaction du procès-verbal. Ils ne demandent pas la parole et donc ont gêné considérablement les débats qui, de leur fait, n'ont pas pu se tenir.

Deuxième point : comme l'a très bien dit votre Présidente de séance, cette délibération concerne bien votre volonté de faire taire un opposant au projet des « Allées de Neuilly » et non de faire condamner les propos en les faisant passer pour diffamatoires. Cette délibération avait pour but de faire voter le Conseil municipal pour faire régler par la collectivité les frais des actions en justice contre ceux qui ne vous agrément pas.

Troisième point : votre Présidente de séance confond délibérations et questions diverses. Cette délibération numéro 22 était bien une délibération et non pas une question de notre part – et donc pas une question diverse – contrairement aux interventions qu'elle a pu faire et qui ont largement également nui aux débats qui, de nouveau, n'ont pas pu avoir lieu. Merci.

M. LE MAIRE. - Très bien. Écoutez, merci pour cette communication qui sera au procès-verbal de cette séance. Et donc on en vient aux questions. Monsieur KELLER.

M. KELLER. - Merci. Nous souhaitons avoir une pensée pour les victimes de l'attentat terroriste de Strasbourg, tout d'abord, avant de commencer nos questions.

M. LE MAIRE. - Juste sur ce point, tout le monde s'associe effectivement à cette pensée et de vous signaler que des dispositions complémentaires ont été prises sur le marché de Noël de Neuilly, pour avoir un niveau maximum de vigilance et de sécurité. Mille mercis de cette pensée pour les victimes.

M. KELLER. - Nous avons une question sur la décision n°709, relative au marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'une enquête d'opinion quantitative pour la Ville de Neuilly. Monsieur le Maire, pouvez-vous s'il vous plaît nous donner des informations sur la nature de l'enquête d'opinion qui va être réalisée ? Est-ce que les élus du Conseil municipal seront destinataires des résultats ? Et enfin, cette enquête correspond-elle à celle qui est actuellement réalisée par l'institut OpinionWay, dont les questions sont très axées sur vous, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE. - Alors, je ne suis pas au courant de cette enquête OpinionWay. Je l'ai découvert comme vous aujourd'hui, puisqu'on m'a remonté des informations. En ce qui concerne notre étude, c'est une étude qu'on fait tous les 3 ans. Donc c'est la troisième version de cette étude, qui était une étude normée pour les villes, proposée par IFOP et par tous les instituts de sondage, qui proposent aux villes des enquêtes de satisfaction, de telle manière à pouvoir ajuster les politiques municipales et bien comprendre les attentes des habitants. Donc c'est la troisième du même type qui est faite. Et, bien sûr, les résultats seront communiqués dès qu'on les aura, c'est-à-dire probablement dans les premières semaines de janvier, à l'ensemble du Conseil municipal.

D'autres questions ? Monsieur LEPIDI.

M. LEPIDI. - Oui. Moi, je voulais d'abord remercier les services qui désormais nous permettent d'avoir le cahier des décisions et de l'avoir en temps et en heure, pour pouvoir mieux les étudier. À ce propos, j'ai la décision 692 qui concerne la convention portant occupation d'un bâtiment du domaine public, 9 rue Pauline Borghèse. Alors, cette décision concerne l'inspection académique des Hauts-de-Seine. L'appartement concerné de bureau, en fait, fait 171 mètres carrés, pour un loyer qui est de 15 000 euros par an. Je trouvais que, à Neuilly, un appartement ou des bureaux même – et on a évoqué ce problème en commission d'urbanisme ensemble, sur l'évolution des loyers à Neuilly et la montée des prix –, et bien je trouve que, évidemment, signer dans ces conditions une convention, et si j'ai bien compris elle était à date... C'est un contrat précaire et reconductible, mais cela, je n'en suis pas sûr. Je n'avais pas les éléments pour le voir. Donc je voudrais avoir une explication sur ce sujet.

M. LE MAIRE. - Je n'ai pas bien compris. C'est quelle délibération ? 681 ?

M. LEPIDI. - C'est la délibération 692. C'est en fait la décision, pas une délibération.

M. LE MAIRE. - D'accord. 692, c'est le local que l'on met à disposition de l'inspection de l'académie. Quelle est votre question ?

M. LEPIDI. - Ma question c'est que j'ai pu voir, à la lecture des éléments que j'avais pour étudier cela, qu'il y avait 171 mètres carrés pour des bureaux et un loyer de 15 000 euros par an. J'ai trouvé cela pas très cher.

M. LE MAIRE. - Oui, parce que c'est un local qui est mis à disposition dans le cadre des services publics, c'est-à-dire qu'on n'est pas dans une relation traditionnelle entre un propriétaire et un locataire. C'est une facilité qui nous permet d'avoir sur place des bureaux de l'inspection académique et donc d'être à la fois au service des parents d'élèves, puisque souvent ils vont dans ces locaux pour rencontrer l'inspecteur académique du primaire, et également pour des formations liées aux personnels des écoles, donc aux professeurs, aux directeurs d'école. Donc c'est pour nous un atout et un avantage que de pouvoir leur mettre à disposition ce local dans des conditions plutôt avantageuses, parce que c'est le partage d'une notion de service public que la Ville a envie également de développer et de proposer au service des écoles, des parents d'élèves et des enseignants.

M. LEPIDI.- Dont acte.

Également donc la décision 709, qui vient d'être évoquée par mon collègue Franck KELLER, à propos de la réalisation d'une enquête et le choix de l'IFOP pour cette enquête, puisque j'ai eu des éléments. Mais je n'ai pas d'éléments sur l'enquête elle-même. Or il semble pour autant que, dans la Ville, ait eu lieu une enquête dont un certain nombre de questions vous concernaient directement, et qui ne se rapproche pas de ce que vous avez évoqué en répondant à notre camarade Franck KELLER.

M. LE MAIRE.- Moi, je ne peux répondre que de l'enquête IFOP. Encore une fois, je n'ai rien à voir avec cette enquête OpinionWay que j'ai découvert aujourd'hui puisque deux ou trois retours m'ont été faits sur cette enquête en cours sur la Ville. Je redis, en qui concerne l'enquête IFOP qui a été faite suite à un marché et donc à une mise en concurrence, il s'agit d'une enquête type qui est proposée aux villes, indépendamment de tout contexte électoral et qui permet de valider, de juger, d'apprécier quelles sont les relations entre les services d'une Ville et la population, ce qui est de nature à répondre d'ailleurs, à éclaircir la situation par rapport à des débats qu'on a en disant « mais les gens veulent cela », « non, ils ne le veulent pas », « c'est un projet qui est refusé, qui au contraire suscite une certaine adhésion ». Au moins, sur un certain nombre de questions, les réponses sont claires. Cela nous permet de piloter la Ville en prenant en compte les attentes et les aspirations des gens. Donc voilà.

Mais je ne vais pas répondre d'une enquête qui n'a rien à voir avec nous, celle que vous évoquez.

M. LEPIDI.- C'est vous qui le dites. Excusez-moi, Monsieur le Maire. Je vous entends, mais plusieurs personnes m'ont parlé de ce point, qu'il y avait eu cette enquête. Vous, vous dites que c'est OpinionWay, mais les gens ne le savent pas forcément. En l'occurrence, ce que je souhaiterais, c'est que nous ayons les questions qui ont été posées par l'enquête commandée par la Ville. L'enquête IFOP, il nous la faut, si je puis me permettre cette demande.

M. LE MAIRE.- Vous aurez les questions et les réponses le moment venu. Il n'est pas question de communiquer les documents de travail. Donc vous aurez les réponses et les questions. Comme je l'ai dit à Monsieur KELLER, vous les aurez probablement début 2019. Voilà.

M. LEPIDI.- Ecoutez, ce n'est pas trop tard.

M. LE MAIRE.- C'est ma réponse. D'autres questions ?

M. LEPIDI.- C'est ma question.

M. LE MAIRE.- C'est ma réponse. Voilà.

M. LEPIDI.- J'ai compris.

M. LE MAIRE.- C'est cela qui compte. Question-réponse. Ce n'est pas réponse-question, c'est question-réponse, généralement. Madame MAURIN FOURNIER.

M. LEPIDI.- Vous ne m'avez pas entendu. J'ai dit : « ce n'était pas trop tard, début janvier ».

M. LE MAIRE.- Très bien. Je vous entends bien, même si parfois le son n'est pas très bon.

Madame MAURIN FOURNIER, c'est à vous.

M. LEPIDI.- Je m'exprime pas trop mal.

Mme MAURIN FOURNIER.- Délibération n°676 : c'est un référé concernant la partie... pour suivre le projet Eole. Ma question, c'est pourquoi uniquement pour la portion Gouraud ? Parce qu'en fait, Eole, on a pu voir, dans le

17^e, un immeuble avec des soucis dus à Eole, *a priori*. Et donc je voulais savoir s'il y avait un référé également sur l'ensemble du trajet.

M. LE MAIRE.- Oui, c'est que les référés suivent le séquençement. Toutes les tranches ne démarrent pas au même moment, donc les référés suivent les différentes tranches. Donc il a dû y avoir, ou il y aura, des décisions qui iront dans le même sens pour les autres tranches, bien entendu.

Mme MAURIN FOURNIER.- J'espère « il a dû y avoir », parce que ça a quand même commencé, en particulier du côté de la place du Marché. J'aimerais bien d'ailleurs qu'on vérifie ce point et que vous puissiez nous le préciser.

M. LE MAIRE.- Ne vous inquiétez pas. Il y en aura pour tout le monde. C'est exactement la même procédure qui est appliquée à chaque fois, sur les mêmes normes.

OK.

Mme MAURIN FOURNIER.- Pardon, je croyais que vous étiez en train d'écouter quelqu'un d'autre.

696 : cela concerne le marché des contre-allées. Donc ce marché était estimé à 27 millions hors taxe. Or ce marché correspond à 30 millions. Donc en faisant le total, nous sommes passés de 54 millions, tel qu'annoncé aux Neuilléens, à 59 millions d'euros pour l'ensemble des marchés, même s'ils n'ont pas été tous notifiés, soit déjà une augmentation de près de 9 %. Voilà. Donc, moi, je suis interpellée par cette décision qui ne suit pas le budget tel que vous l'avez présenté aux Neuilléens, puisque nous sommes donc à près de 9 % déjà d'augmentation. Et je m'inquiète, ayant eu les éléments relatifs à l'ensemble des marchés déjà choisis par la Commission d'appel d'offres.

M. LE MAIRE.- Pour bien comprendre comment fonctionnent ces marchés, quand on met les estimations sur des marchés, donc des estimations qui sont communiquées à ceux qu'on interroge pour répondre, il est clair qu'on a intérêt, vous le comprendrez, à minorer ces estimations, puisque le montant de l'estimation qu'on affiche est le montant qui va servir de référence aux fournisseurs pour répondre. Donc si on majore les montants de référence, clairement, ceux qui répondent vont construire leur réponse sur l'étiage de l'estimation qui a été proposée. Donc il est normal de minimiser les estimations. Vous voyez d'ailleurs qu'un certain nombre de marchés sont en deçà des estimations ; d'autres sont au-dessus des estimations. L'intérêt, c'est d'avoir des estimations de référence qui soient le plus minorées possible, mais raisonnables en même temps, de telle manière que ces montants de référence soient ceux à partir desquels les différentes offres se construisent. Donc, voilà, c'est normal que vous ayez un écart entre les montants de référence estimés et les montants des réponses. Vous pouvez souligner ceux qui sont au-dessus. Vous pouvez aussi montrer, puisqu'on vous a communiqué à tous les montants, ceux qui sont en dessous.

Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Je m'attendais effectivement à cette réponse. Malgré cela, si vous pouvez le faire au niveau des appels d'offres, ce que je comprends très bien, puisque l'appel d'offres, en l'occurrence, pour le lot n°1, est à 27 millions, alors qu'il était à 29 dans l'estimation présentée en tant que budget général des « Allées de Neuilly » aux Neuilléens, et je parle de celui-là... C'est-à-dire que si vous le faites dans les appels d'offres, et je comprends très bien votre raisonnement, il est à tout à fait logique, le problème c'est que, même avec ce raisonnement, nous sommes au total à une augmentation déjà de plus de 9 %. Donc mon interrogation, elle est : jusqu'où allons-nous aller ? Je sais qu'il y a également une augmentation de l'indice des prix, etc. Mais à 9 % ; à ce moment-là, s'il y a une automaticité, il eût fallu l'intégrer dans le budget tel qu'il était présenté au niveau des Neuilléens, puisqu'on sait bien qu'il y a un décalage entre le moment où on fait une estimation première de l'ensemble du coût et la réalité au moment des marchés. Donc ce que vous m'avez dit là n'est pas logique, puisqu'il ne tient pas compte de l'ensemble du montant qui est passé, je le répète, de 54 millions à 59 millions – 58 648 465 euros exactement.

M. LE MAIRE.- En même temps si on mettait comme somme des marchés un montant qui est différent de la somme réelle des estimations, excusez-moi, mais le sujet serait quand même un peu suspect. C'est-à-dire que si vous dites que cela vaut 10 et ça, ça vaut 10, et le total est 25, vous dites : « tiens, finalement, ils essayent de nous rouler en mettant des montants de référence qui sont différents de la somme des montants annoncés ». Donc c'est assez logique que la somme globale corresponde à la somme des montants estimés, tout simplement. La logique est plutôt de ce côté-là, plutôt que de faire différer la somme des montants réels d'un budget global.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ce n'est pas le cas, c'est justement cela qui pose problème, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Et ben si, c'est le cas. Ça a été le cas. Vous verrez.

Mme MAURIN FOURNIER.- Je vous invite à regarder l'estimation donnée aux Neuilléens, de 54 millions, qui est dès aujourd'hui à 58 648 000 millions.

M. LE MAIRE.- Voilà. Soyez rassurée. Vous verrez, tout ça aura du sens et fonctionnera bien.

Mme MAURIN FOURNIER.- Je n'ai pas besoin d'être rassurée, Monsieur le Maire, par les dépenses que vous faites.

M. LE MAIRE.- Madame MAURIN FOURNIER, on va parler du budget. Vous verrez que, sur la durée, sur 10 ans, tous les éléments budgétaires confirment qu'on a quand même une bonne maîtrise de nos budgets, de nos dépenses. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la DGFIP.

Mme MAURIN FOURNIER.- On va en reparler.

En ce qui concerne la délibération n°709, moi, je reviens sur ce sondage. Je suis désolée. J'ai eu le plaisir d'avoir l'appel, donc j'ai pu voir l'ensemble des questions. Effectivement, je ne savais pas si c'était l'IFOP ou quelqu'un d'autre. Donc je suis désolée, mais moi je demande les questions, comme je vous les ai demandées d'ailleurs par mail. Je souhaite avoir les questions qui ont été posées, excusez-moi, et les modèles de réponse, parce que je peux vous dire que le sondage que j'ai reçu est extrêmement orienté et ne donne pas la possibilité aux personnes de répondre ce qu'ils souhaitent répondre. Donc sans doute vous nous dites que ce n'est pas vous ou que ce n'est pas la Ville. Je veux bien en prendre en acte, il n'y a pas du tout de difficulté. Mais pour cela, il faudrait que j'aie les questions et les réponses proposées... Non, non, pas les résultats. Les réponses proposées. Parce que, dans les réponses proposées, par exemple « Je ne sais pas » n'avait pas le droit de citer. Donc je voudrais savoir si, effectivement, dans le sondage tel que vous l'avez fait, et puisque vous nous dites que c'est un sondage qui se fait périodiquement, est-ce qu'on peut avoir également les questions qui ont été posées au sondage précédent, de façon à voir l'évolution.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Les sondages précédents vous ont déjà été communiqués, puisque vous les aviez demandés.

Mme MAURIN FOURNIER.- Les résultats, mais pas les questions.

M. LE MAIRE.- Madame, quand vous avez les résultats, généralement, vous avez les questions et les réponses. Donc, rassurez-vous, on vous donnera les réponses aux questions posées. Et vous aurez la question, la réponse, y compris le « Je ne sais pas », « Ne se prononce pas ». Encore une fois, ce n'est pas nous qui avons écrit les questions. Ce n'est pas non plus qui avons écrit les réponses ; autrement, on ne passerait pas par un sondage. Et tout cela correspond à une typologie de sondage. Je sais que vous êtes plus fort que les sondeurs, plus fort que la DGFIP, plus fort que les entreprises, plus fort que tout le monde. Comprenez quand même que, quand l'IFOP propose aux villes une norme d'étude pour comprendre le niveau de satisfaction de la population, ils savent les questions qu'ils posent. Nous, on ne réécrit pas les questions. Autrement, on ne passerait pas par l'IFOP, on le ferait nous-mêmes, vous voyez ?

Encore une fois, c'est la même réponse en tous les cas à votre question que celle posée par Monsieur LEPIDI. Vous aurez les réponses aux questions posées en temps et en heure, mais vous n'aurez pas les questions avant puisque, si on commence à donner des documents de travail, ça n'est pas sérieux. Voilà.

Mme MAURIN FOURNIER.- Excusez-moi, Monsieur le Maire, nous demandons à avoir le questionnaire, et non pas les résultats.

M. LE MAIRE.- Vous aurez les questions et les réponses.

Mme MAURIN FOURNIER.- Les résultats, nous les aurons, parce que je suis sûre que vous en ferez grande communication. Il n'y a pas de problème. En revanche, ce qui m'intéresse, moi, c'est vraiment le questionnaire tel qu'il a été posé parce que j'ai bénéficié de ce sondage et je voudrais effectivement pouvoir m'assurer que ce n'est pas la Ville qui pose ce genre de questions. Merci.

M. LE MAIRE.- Autre question ? Monsieur DODEMAN.

M. DODEMAN.- Tout le monde a posé une question par rapport à la décision concernant l'enquête. Il n'y a pas de raison que je n'en pose pas. En fait, je rebondis par rapport à une remarque que vous avez dite tout à l'heure, à savoir que c'est une enquête qui a lieu tous les 3 ans. Mais les 3 ans à partir de quand ? Si on fait 2014 + 3 = 2017. Là on est quasiment à la frontière de 2019. Donc je m'interroge sur la temporalité en fait de l'organisation du sondage et je voulais avoir un élément de précision par rapport à cela.

M. LE MAIRE.- Merci, mais je crois que j'ai déjà donné la réponse. Monsieur TEULLÉ.

M. TEULLÉ.- Oui. Je voulais vous remercier pour les informations...

M. DODEMAN.- J'en avais une deuxième, mais vas-y.

M. TEULLÉ.- Pardon. Après toi, cher ami.

M. DODEMAN.- Vas-y.

M. TEULLÉ.- Monsieur le Maire, je voulais vous remercier sur les informations que j'ai reçues sur mon portable dans la situation et les inquiétudes qui avaient été vives sur le troisième épisode ou quatrième – je n'en sais rien – des « gilets jaunes » à Neuilly. On voit que vous avez, et c'est un point très positif, des outils performants pour communiquer avec les Neuilléens. Je rebondis sur ce que vous avez dit tout à l'heure : « on aurait pu faire le sondage nous-mêmes ». Pourquoi vous ne préférez pas faire un sondage par vous-même, ne serait-ce que par Internet, plutôt que d'avoir à payer des sondages auprès d'instituts, surtout que maintenant vous avez les trames, en fait ?

M. LE MAIRE.- Ecoutez, il me semble que c'est un métier, vous voyez. On a aussi des pelles et des pioches. On peut creuser un tunnel tout seul. On peut faire les parkings en s'y mettant tous ensemble, vous voyez. Laissons à ceux dont c'est le métier le souci de le faire. C'est valable pour les travaux, c'est valable pour quand on repeint un gymnase d'une ville, c'est valable pour un sondage. On peut aussi tous faire l'inventaire de ce qu'on joue comme instrument de musique et faire la saison culturelle. Marie-Claude, qu'est-ce que tu en penses ? Voilà. Donc laissons à chacun faire son métier. Je pense qu'on n'est pas là pour faire le métier à leur place.

M. TEULLÉ.- Réponse d'un très bon niveau.

M. LE MAIRE.- D'autres questions ? Monsieur DODEMAN.

M. DODEMAN.- Non, mais je voulais juste vous dire, parce que vous m'avez interrompu, c'est qu'un sondage qui est réalisé aux deux tiers du mandat est légèrement suspect, puisque vous dites que, généralement, c'est tous les

3 ans. Donc ce n'est pas tous les 3 ans. C'est tous les 4,5 ans/5 ans. À un an des élections, évidemment qu'il y a une arrière-pensée.

J'avais une question sur la décision n°671 qui porte sur l'étude macroscopique des carrefours de la Porte Maillot et de l'avenue Charles de Gaulle et la fourniture d'un rapport. Est-ce que vous pourriez nous en dire plus, s'il vous plaît, sur quoi porte en réalité cette étude ? Est-ce que c'est la fluidité du trafic ? Et deuxièmement, quand est-ce qu'on aura les résultats du rapport ? Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- C'est complémentaire de ceux qui ont été faits sur l'avenue. Donc c'est le même prestataire AIMSUN qui fait ces études simulation dynamique, qui le fait tout simplement en amont et en aval pour compléter les rapports qui ont été faits, qui avaient été demandés par l'État. Et donc tous ces rapports, bien entendu, comme ceux sur le bruit, sur la pollution, sont des rapports qui sont mis en ligne et partagés avec la population.

Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- Alors l'avantage d'être la dernière, c'est que j'ai déjà eu des réponses à mes questions. Donc c'est très bien. Et finalement, j'ai juste à faire remarquer que je n'ai pas reçu, cette fois-ci, contrairement aux deux fois précédentes, les décisions sous forme dématérialisée. Je pense qu'il y a dû avoir un souci d'expédition.

M. LE MAIRE.- *A priori* non, mais si vous le dites, on va regarder.

Vous avez une question ?

Mme BRANNENS.- Non, j'avais la 671 et la 676, mais j'ai eu mes réponses. Donc je n'ai plus de question.

M. LE MAIRE.- D'accord. Et la 709, vous l'avez aussi, puisqu'elle a été posée trois fois.

Mme BRANNENS.- Non, je ne l'avais pas.

M. LE MAIRE.- Ok, très bien. Je vous remercie.

III. Délibérations

Première partie

1. Budget Ville – Décision modificative n°1 – Exercice 2018

M. LE MAIRE.- On va passer donc à la décision modificative n°1 au budget de la Ville. Nous avons trois décisions modificatives, et ensuite nous avons le budget primitif. Nathalie.

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Merci Monsieur le Maire, et effectivement, la première délibération concerne une décision modificative, la première d'ailleurs apportée au budget de la Ville. L'objectif est notamment d'intégrer au budget 2018 des éléments relatifs au territoire, donc à POLD. Tout d'abord, l'impact de la décision de la baisse du taux de TEOM vers le taux de la taxe foncière, que nous avons pris en mars cette année, un ajustement, je vous le rappelle, fiscal neutre pour le contribuable. Et je vous rappelle que la TEOM couvre en partie les dépenses de collecte transférées à POLD, soit un ajustement donc à la baisse de 2,2 M€ vers la taxe foncière. D'autre part, on intègre le fonds de compensation des charges transférées à POLD, qui s'établit à 1,9 M€, qui vient d'être arrêté au niveau du territoire. Et je vous rappelle que le FCCT est un flux qui va de la Ville vers le territoire.

On intègre également des recettes additionnelles d'horodateurs, pour un montant de 400 000 euros, mais qui sont reversées au délégataire en charge de la gestion des parkings de surface. 60 000 euros pour le budget Formation et 17 000 euros pour équilibrer le budget du restaurant, sujet que l'on évoquera dans une minute.

En recette, nous allons toucher 300 000 € liés au rôle supplémentaire perçu par la Métropole, suite au transfert de la CFE, pour les années antérieures au transfert.

Je vais peut-être également, pour finir sur la section de fonctionnement, vous dire que ces ajustements permettent d'opérer donc un versement additionnel de 1,1 M€ à la section d'investissement. Et donc, à la section d'investissement, nous allons retrouver ce virement de 1,1 M€, la baisse de l'emprunt prévisionnel pour 500 000 €, et donc on inscrit également une opération d'ordre pour neutraliser, comme nous le faisons, chaque année les amortissements sur les subventions versées par des tiers.

2. Budget annexe Restaurant municipal – Décision modificative n°1 – Exercice 2018

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Je vais peut-être enchaîner avec la décision modificative sur les deux budgets annexes. D'abord, sur le Restaurant municipal, on observe une augmentation de la fréquentation et du plateau moyen, qui a été constatée donc depuis le début de l'année. Et donc nous devons ajuster le budget 2018 en dépenses, notamment par des produits alimentaires, pour un montant de 23 000 euros, et de l'autre côté en recettes du restaurant, pour 6 000 euros, et donc le solde par une subvention complémentaire de la Ville, que je viens de mentionner sur le budget de la Ville, de 17 000 euros.

3. Budget annexe Logements sociaux – Décision modificative n°2 – Exercice 2018

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Pour le budget annexe Logements sociaux, nous devons procéder à un ajustement de dépenses, pour un montant total de 6 000 €, en augmentation de charge de personnels, mais qui se neutralise par une baisse de charges à caractère général, donc un impact neutre sur le budget global pour les Logements sociaux.

Voilà pour les trois propositions de décisions modificatives.

M. LE MAIRE.- OK. Merci. Y a-t-il des questions sur ces décisions modificatives ? Sachant que c'est la première qui est significative, surtout en termes de montant. Vous l'avez compris, c'est surtout dans les articulations Ville/POLD que ça se joue, avec un FCCT compensateur qui a évolué suite au pacte financier qui a été passé entre les 11 communes et l'écart entre la taxe foncière et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Voilà.

Y a-t-il des questions ? Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui. Je dois dire que c'est un peu compliqué, l'histoire de POLD, parce que, effectivement, on retrouve dans des comptes différents les atténuations de charges, et donc c'est un peu difficile à suivre, je trouve, honnêtement, et même en reprenant les différents éléments comptables.

Moi, j'avais une question concernant le transfert supplémentaire de 0,3 million concernant la CFE. Vous dites « au titre de 2015 ». Je croyais que c'était bloqué à 2015, donc je voulais juste comprendre sur quelle année ça se situait, s'il vous plaît. Ça, c'est sur la décision modificative n°1.

Sur la 3, en ce qui concerne les Logements sociaux, je voulais savoir pourquoi il y avait un ajustement de salaire de 6 000 euros. Merci.

M. LE MAIRE.- Juste sur POLD, avant de répondre sur la CFE, sur POLD, vous avez un transfert de 2,2 millions, qui est l'écart tout simplement entre la taxe foncière et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Vous avez un flux de la Ville vers POLD qui est inférieur à celui qui avait été budgété, puisqu'on avait budgété le transfert de

tout, avant correction de la part liée à la taxe foncière. Et donc le flux inverse qui compense en partie, puisqu'il est de 1,8 million, ce flux – c'est un flux POLD vers Ville –, qui est lié au FCCT, au reversement de FCCT au profit de la Ville et qui est lié au pacte financier. Et vous savez, on en a déjà parlé, que le pacte financier, c'est une manière d'atténuer les effets de la péréquation et que, pour ceux qui vont au-delà d'un certain seuil, il y a une restitution dans le cadre du FCCT d'un montant qui, pour la Ville, est ce montant de 1,8 million.

Mme MAURIN FOURNIER.- Merci pour cette information, mais qui n'est donc pas corrélée aux 2,2 millions versés à POLD ?

M. LE MAIRE.- Non, non, ça n'a rien à voir.

Mme MAURIN FOURNIER.- C'est une autre façon de calculer. Ah d'accord, c'est pour ça que je ne comprenais pas.

M. LE MAIRE.- Ça n'a vraiment rien à voir. Le flux de 2,2 millions, il est là compensé, dans la DM ; il n'est pas compensé en matière économique. La DM enregistre un flux de 2,2 millions et un flux de 1,8 million. Les deux se compensent, parce qu'il se trouve que les montants sont équivalents mais ils sont sur deux périmètres totalement différents : un différentiel de fiscalité d'un côté et une atténuation de péréquation de l'autre.

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Alors, sur effectivement les rôles supplémentaires, c'est sur des années antérieures à 2015, mais ça peut être plusieurs années, donc ce n'est pas que 2015. Et ce sera la dernière année que nous toucherons des rôles supplémentaires, effectivement. Mais ce n'est pas que 2015, ça peut être des années antérieures.

Sur les 6 000 euros, ça correspond au recrutement d'un gardien rue Soyer. Le poste a été ouvert et donc le poste a été pourvu, en partie sur l'année 2018. On l'aura en année pleine tout à l'heure, au budget primitif du budget annexe.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de voter donc sur la délibération n°1. Qui vote contre ? (5 votes contre : M. KARSENTY, M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLE et M. DODEMAN.) Contre, très bien. Qui s'abstient ? (1 abstention : Mme BRANNENS.) Cette délibération est adoptée.

La n°2 sur le budget annexe du Restaurant municipal, avec la modification liée au nombre de repas consommés, qui vote contre ? (5 votes contre : M. KARSENTY, M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLE et M. DODEMAN.) Qui s'abstient ? (1 abstention : Mme BRANNENS.) Elle est adoptée.

Et la n°3 sur les Logements sociaux, avec un écart de 6 000 euros, qui vote contre ? (5 votes contre : M. KARSENTY, M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLE et M. DODEMAN.) Qui s'abstient ? (1 abstention : Mme BRANNENS.) Je vous remercie. Elle est adoptée.

4. Budget Ville – Exercice 2019 – Vote du budget primitif

M. LE MAIRE.- Nous passons à la délibération n°4 sur le budget primitif de la Ville.

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Alors je pense que vous avez évoqué en débat d'orientation budgétaire le contexte. Je ne vais pas le rappeler. Je vais vous rappeler les orientations budgétaires de la Ville, qui sont de maintenir une pression fiscale modérée en contraignant nos dépenses de fonctionnement, dans la limite notamment du contrat d'objectifs qui a été signé avec l'État, c'est-à-dire que ces dépenses doivent être contenues en dessous du niveau de l'inflation. En tout cas, il a été fixé au maximum à 1,2 %, alors que je vous le rappelle que l'inflation prévisionnelle est de 1,3 % pour l'année 2019.

La deuxième orientation, c'est de maintenir une épargne brute solide pour financer nos investissements et nous donner une capacité à lever de la dette dans de bonnes conditions financières, notamment pour financer nos grands projets.

On est dans un environnement qui demeure contraint, puisque nous perdrons encore cette année 1 M€ de dotation, et d'ailleurs ce sera la dernière année que nous toucherons des dotations de l'État. Ce montant de 1 M€ sera nul en 2020. Avec néanmoins de bonnes nouvelles, il faut le souligner aussi, puisque, ces dernières années, elles ont été plutôt rares, d'un point de vue budgétaire. Nous avons, comme vous le savez, gagné le recours devant le Conseil d'État et donc, suite à sa décision relative à cette irrégularité du mode de calcul du FPIC, nous revenons dans notre budget primitif à un montant de péréquation au total de 10,6 M€. Et également, on peut constater un dynamisme, en tout cas jusqu'à présent, du marché immobilier, qui nous permet d'inscrire 12 M€ de recettes en droit de mutation, donc qui correspondent à la moyenne de ce que nous avons pu toucher au cours des dernières années.

Je vais commencer par la section de fonctionnement du budget Ville. Notre budget donc primitif de fonctionnement s'établit à 152 M€, et à 139 M€ de dépenses réelles de fonctionnement, soit une baisse de 6 M€ par rapport au budget primitif de 2018.

Ce n'est pas la peine de lever les bras en l'air, je vais décortiquer cette baisse de 6 M€. Elle s'explique par des éléments techniques, donc d'une part ce que je viens de mentionner, c'est-à-dire la moins-value du FPIC, pour un montant de 8 M€, et d'autre part la nouvelle dépense que nous avons aussi évoquée en décision modificative... Enfin la nouvelle dépense, pardon, qui n'est pas liée aux décisions modificatives, qui est liée à la dépenalisation de stationnement payant liée au reversement à effectuer donc pour la première année à la Région Île-de-France et au STIF, pour un montant de 2 millions, ce qui fait un solde de - 6 M€, ce qui explique effectivement cette baisse de 6 M€. Donc si on enlève ces éléments techniques, nous sommes à une proposition de stabilité de nos dépenses réelles de fonctionnement, mais cette stabilité, elle intègre ce que j'appelle moi les augmentations tendancielles, c'est-à-dire l'absorption de l'inflation, pour un montant de 1 M€, les mesures réglementaires de l'indice GVT et des taux de cotisations salariales, pour un montant de 400 000 euros, et également la création d'une brigade de nuit de la police municipale pour la première fois en année pleine, pour un montant additionnel de 200 000 euros, donc un montant global de 1,7 M€. Donc il s'agit bien d'une économie de 1,7 M€ que nous vous proposons de réaliser dans ce budget primitif 2019 en fonctionnement.

Pour aller plus dans le détail, les charges de gestion augmentent facialement de 1,5 M€ à 30 M€, mais c'est pour intégrer 2 M€ de FCCT versés à POLD, en compensation du transfert de compétences, alors que ce montant était anciennement versé *via* le reversement de la TEOM, avant que nous ne modifiions le taux en début d'année. Ces 2 M€ de charge de gestion pour le FCCT se retrouvent dans la baisse du reversement de fiscalité *via* la TEOM à POLD. C'est d'ailleurs ce que nous venons de voter, pour le coup, en décision modificative pour l'année 2018. Donc si on exclut ce reclassement ligne à ligne, les charges générales baissent au budget primitif 2019 de 500 000 euros.

En 2019, la gestion du stationnement de surface du secteur 1, qui est le secteur de la place du Marché de la Ville, revient intégralement à la municipalité et nous n'aurons plus à reverser les recettes encaissées au délégataire, ce qui revient à une moins-value de dépense de 471 000 €. Mais nous aurons de ce fait la maintenance des horodateurs à assumer. De plus, les prestations de service liées au PayByPhone et le traitement du recouvrement vont augmenter avec l'augmentation des recettes de stationnement.

Le soutien aux associations reste soutenu, à 2,8 M€, et au CCAS à 1 M€. Les subventions d'équilibre versées au budget annexe, dans leur globalité, demeurent stables, à 3 M€. Pour ce qui est des charges salariales proposées au budget primitif, elles s'élèvent à 53,5 M€, en hausse de 700 000 € par rapport au BP 2018. Cette hausse s'explique par l'impact de l'indice GVT que je viens de mentionner, pour un montant de 400 000 euros, et par la création de 12 postes supplémentaires au sein de la police municipale, donc pour créer la brigade de nuit, qui impacte donc le budget de 200 000 € additionnels, et par l'impact de l'organisation des élections européennes, pour un montant de 80 000 euros.

Nous évaluons le montant du FSRIF à 9,3 M€, et du FPIC à 1,3 M€. Nous reverserons notre TEOM à POLD pour 4,1 M€. Et, pour la première année, au titre de 2018, nous reverserons la moitié de nos recettes de FPS à la Région Île-de-France et au STIF, donc pour un montant de 1,8 M€, montant, je vous le rappelle, qui est un montant figé pour les prochaines années. Nous évaluons la pénalité au titre de la loi SRU à 0 € en 2019. À ce stade, nous estimons que nous n'aurons pas à payer de pénalités, ce qui illustre d'ailleurs les efforts que nous avons pu effectuer en faveur du logement social pour l'année 2017.

Notre autofinancement prévisionnel s'établira donc à 13 M€, ce qui correspond à un taux de marge brute solide, aux alentours de 14 %.

Pour les recettes de fonctionnement, elles seront donc, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, impactées par la baisse de la DGF de 1 M€, donc qui atteindra donc un montant de 1 M€. Mais nous pouvons inscrire également, comme je l'ai indiqué, 12 M€ de droits de mutation, qui correspond à la moyenne des dernières années. Nous toucherons enfin la dernière tranche de l'indemnité relative au déclassement des contre-allées de la RN13, pour un montant de 1 M€, puisqu'il s'agissait d'un montant sur 3 ans de 3 M€.

Pour ce qui concerne les recettes liées à la dépenalisation du stationnement payant sur voirie et l'établissement du FPS, nous avons budgété 2 M€ de recettes en 2018 et, au regard des encaissements constatés depuis le début de l'année, nous maintenons ce montant pour le budget primitif 2019.

J'en viens maintenant aux recettes fiscales. Comme vous le savez, chaque année, notre budget primitif est construit à iso-recettes fiscales, donc à 60 M€, comme au BP 2018, donc sans intégrer d'augmentation des taux de notre fiscalité locale, conformément à notre politique fiscale.

Pour ce qui concerne la section investissement, outre les travaux récurrents de maintenance, le maintien de nos équipements et de notre patrimoine, 2019 sera marqué par la poursuite des grands projets d'envergure pour la Ville, avec le début des travaux de l'aménagement des « Allées de Neuilly », la construction du nouveau complexe sportif et la rénovation du groupe scolaire Michélin. Les dépenses d'équipement atteindront ainsi 48,7 M€, et comprendront 7,6 M€ pour le complexe sportif, 7,6 M€ pour le groupe Michélin, 7 M€ dans le cadre du projet des « Allées de Neuilly », 2,6 M€ dans le cadre du projet de l'ensemble immobilier du 167 avenue Charles de Gaulle et 10 M€ pour l'acquisition de l'immeuble dit Caviar Volga et d'une maison adjacente, pour pouvoir installer sur cette surface nos ateliers municipaux pendant les travaux du 167 avenue Charles de Gaulle.

À ce stade, nous n'inscrivons que 1 M€ d'investissement dans le cadre de notre action en faveur du logement social, mais nous travaillons à étendre cette enveloppe en cours d'année. Nous rembourserons 1 M€ de dettes en 2019. Et en recettes d'investissement, le fonds de compensation de la TVA 2019 est estimé à 2 M€, donc stable par rapport au montant du budget primitif 2018. Nous devrions toucher 2,1 M€ de subvention d'investissement du Conseil régional, de l'Agence de l'eau et de la Métropole pour la végétalisation de l'avenue Charles de Gaulle.

Les amendes de police sont inscrites au même montant qu'en 2018, à 700 000 €.

5. Budget annexe Cinéma – Exercice 2019 – Vote du budget primitif

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Je vais peut-être enchaîner avec les propositions de budget primitif pour les budgets annexes. Tout d'abord, le budget annexe Cinéma qui, comme vous le savez, est construit sur une hypothèse d'entrées, qui est ajusté selon les résultats des années antérieures. Donc il est construit sur une base de 70 000 entrées, avec une subvention d'équilibre stable à 192 000 €, et en investissement sont inscrits notamment des travaux de désamiantage et de remplacement du système de ventilation, pour un montant de 150 000 € financé par l'autofinancement et un emprunt prévisionnel.

6. Budget annexe CLIC – Exercice 2019 – Vote du budget primitif

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Pour l'Espace Solidarité Seniors, il faut noter une augmentation des charges de personnel, liée au recrutement d'un ergothérapeute, financé par une augmentation de la subvention d'équilibre, de 214 000 € à 244 000 €. La subvention du Conseil départemental atteint, à ce budget primitif, 100 000 €.

7. Budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels – Exercice 2019 – Vote du budget primitif

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Spectacle vivant et Arts visuels : l'année 2019 sera marquée par la fermeture de la salle d'exposition de juin à août 2019 pour réaliser des travaux pour installer une tribune télescopique et permettre l'aménagement de cette salle en salle de spectacles, dans la perspective de la fermeture du théâtre du 167. Cela va créer un manque à gagner provisoire sur recettes de location. Mais malgré cela, nous proposons de contenir notre subvention d'équilibre à 2,1 M€. L'aménagement de la salle d'exposition devrait générer un investissement de 200 000 € notamment, ainsi que l'introduction d'un plateau d'espace scénique, pour 83 000 €.

8. Budget annexe Logements sociaux – Exercice 2019 – Vote du budget primitif

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Pour les Logements sociaux, ce budget annexe s'établit en fonctionnement à 1,5 M€, en ligne avec le budget primitif 2018, et un budget d'investissement pour 2019 de 569 000 €. Les charges courantes augmentent légèrement en 2018, pour intégrer les taxes foncières des immeubles jusque-là payées sur le budget Ville, et qui sont transférées sur ce budget annexe, comme d'ailleurs pour l'ensemble des budgets annexes, et les charges liées aux salaires des gardiens, qui augmentent du fait du recrutement du bâtiment de la rue Soyer, donc que je viens de mentionner.

9. Budget annexe Restaurant municipal – Exercice 2019 – Vote du budget primitif

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Restaurant municipal : la subvention devrait atteindre 537 000 €, sur la base d'un budget construit avec 263 couverts par jour et un prix moyen payé par le consommateur de 4,21 €. Et en investissement, on vous propose d'inscrire 40 000 € d'achat de matériel de cuisine.

10. Budget annexe Gestion du patrimoine privé – Exercice 2019 – Vote du budget primitif

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Et notre dernier budget, pour la première fois d'ailleurs en année pleine, la Gestion du patrimoine privé, budget créé en mars, depuis la reprise en gestion directe de notre patrimoine privé. Les loyers et charges que nous recevons pour ce patrimoine sont évalués à 2,5 M€ en année pleine. Elles permettent de financer les charges courantes et, pour la première année, comme pour les autres budgets annexes, le paiement de leur taxe foncière, donc anciennement payée par le budget Ville, et des charges de personnel. Cela dégage un autofinancement de 1,1 M€ pour financer l'investissement, notamment les travaux de rénovation, des études ou encore le remboursement de cautions.

Voilà pour les propositions de budgets primitifs.

M. LE MAIRE.- Très bien. Qui veut prendre la parole sur le budget, les budgets, le budget primitif et les budgets annexes ? Monsieur TEULLÉ.

M. TEULLÉ.- Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, j'ai six questions. Elles ne sont pas compliquées, mais c'est des choses que je ne comprends pas bien, parce que, par rapport au réalisé de 2017, je trouve des montants qui ne sont pas logiques. Donc si vous voulez bien, ça ne va pas être long, mais c'est pour prendre compte par compte ce qui m'a surpris.

Le compte 65-41, créances admises en non-valeur : en 2017, on avait un montant, dans le compte administratif, de 16 706 € et, aujourd'hui, on ne budgète rien. D'ailleurs, on n'a rien budgété ni en 2018 ni en 2019. Est-ce que cela réapparaît quelque part ? Je ne comprends pas pourquoi on ne retrouve pas ces 16 000 € qu'on a vus sur le compte administratif.

Je les pose toutes, les questions ?

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Oui.

M. TEULLÉ.- D'accord.

Dans les dépenses de fonctionnement, sur le compte 65-48, c'est les contributions obligatoires : nous avons, dans le compte administratif, il a été budgété une dépense de 140 000 € sur le budget 2019. Or, dans le compte administratif, il y avait 0. Donc d'où viennent ces 140 000 euros ? C'est une somme qui est très conséquente, surtout que ça, c'est les « autres contributions obligatoires », alors que les contributions obligatoires, elles, ne sont que de 39 650 €. Donc si celles qui ne sont pas obligatoires sont à 140 000 € et celles obligatoires à 39 650 €, je voudrais comprendre d'où vient ce chiffre.

Au chapitre 65, il est inscrit en dépenses de fonctionnement 3 millions et quelques pour 2019, sur la ligne exactement 65-21, qui est « déficit du budget annexe à caractère administratif ». Or, j'ai repris les différents budgets annexes et j'arrive à une somme de 2,8 millions. J'ai donc un écart de 200 000 €. Alors, est-ce que, là aussi, il y a une explication ? Est-ce qu'on a rajouté ces 200 000 € pour, je ne sais pas, pour se laisser de la marge ? Mais, en tous les cas, ça ne correspond à ce que j'ai calculé.

En 2017, au compte 70-311, « concession dans les cimetières », on avait observé un chiffre de 215 147 €. Et, là, on inscrit au budget 38 % en moins. Donc, je ne sais pas, est-ce qu'il y a une partie du cimetière qu'on ne va plus exploiter ? D'ailleurs, c'est la même chose pour le 70-312, « redevances funéraires ». On était en 2017 à un réalisé de 27 896, et on budgète - 43 %. Je ne sais pas, peut-être que l'espérance de vie sera meilleure l'année prochaine. En tout cas, c'est ce qu'on souhaite à... pas à chacun d'entre nous, mais presque !

Sur la recette... je termine, mais ce sont des questions, voilà, qui ont une valeur suffisamment importante pour qu'elles soient évoquées en Conseil municipal, me semble-t-il.

Sur le compte 70-848, « produits des services venant d'autres organismes », chaque année, on budgète 315 000 €. Pour 2019, pareil, 315 000 €. Or, en 2017, dans ces derniers comptes administratifs – puisqu'à Neuilly, vous savez qu'on ne fait pas de budget lorsqu'on connaît nos dépenses ; ça, c'est dommage –, le réalisé était de 265 000 €. Donc, là, pareil : pourquoi on a une telle différence entre le réalisé qu'on a constaté au mois de mars dernier et ce qu'on budgète chaque année ? A la limite, pourquoi chaque année on budgète 315 000 € ?

Est-ce que, déjà, il peut y avoir quelques réponses à ces questions ?

M. LE MAIRE.- On continue et on répondra à l'ensemble des questions, comme on le fait d'habitude, globalement.

M. TEULLÉ.- D'accord.

M. LE MAIRE.- Qui d'autre ?

M. TEULLÉ.- Alors je termine, je termine.

M. LE MAIRE.- Il faut terminer, tous.

M. TEULLÉ.- Comment ça, « il faut terminer » ?

M. LE MAIRE.- Terminer vos questions. Je pensais que vous aviez fini. Mais terminez, terminez.

M. TEULLÉ.- Monsieur le Maire, le vote du budget c'est quand même ce qu'il y a de plus important, dans un Conseil municipal.

M. LE MAIRE.- Je vous dis de terminer, justement.

M. TEULLÉ.- Non, vous m'avez dit : « il faut terminer ».

Alors je termine par une remarque. Dans le rapport de présentation budgétaire, je lis : « parallèlement, la Ville poursuit la gestion active des emprunts par un endettement très faible. L'encours de la dette s'élève à 7 millions, une échéance annuelle de l'ordre de 750... », etc., etc. Et puis, quand je prends mon budget, en fait, je m'aperçois qu'on inscrit 34 M€ de nouveaux emprunts. Ça, ce n'est pas un endettement très faible. Donc je ne comprends pas pourquoi, dans le rapport qui est donné, on n'explique pas comment sera utilisé ces 34 M€. Est-ce que c'est un oubli, ou est-ce que, en fait, vous êtes un petit peu dans le flou, parce que vous attendez le compte administratif 2018 ? Auquel cas, je vous redirai ce que je vous dis depuis longtemps : je trouve que c'est beaucoup plus cohérent de préparer un budget lorsque l'on connaît le réalisé.

Merci pour les réponses précises à ces questions.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres remarques, questions, commentaires ? Alors, Madame MAURIN FOURNIER, Monsieur LEPIDI, Madame BRANNENS. Je vous laisse poser vos questions.

Mme MAURIN FOURNIER.- Merci, Monsieur le Maire. Moi, je suis de plus en plus gênée par ces budgets. Comme l'a dit mon collègue, le fait de ne pas avoir le compte administratif et du fait qu'il y ait des nouvelles règles, font qu'on estime des budgets réels. Cela devient quand même un tout petit peu kafkaïen. Donc on est effectivement obligé d'aller voir les comptes administratifs n-1 pour essayer de comprendre ce que l'on essaye de nous présenter, entre un budget prévisionnel de l'année n-1 et le budget prévisionnel de l'année en cours, enfin à venir. Donc, pour moi, ce budget, il est flou, il est déséquilibré et il est insincère. Alors je sais que « insincère » est un terme qui ne vous plaît pas, donc je vais l'expliquer sur ma façon de présenter la notion de budget insincère. Est-ce qu'il est volontaire ou est-ce qu'il est de fait ? Il ne peut pas être sincère par le fait qu'il nous manque des bases essentielles pour le bâtir.

Pour donner un exemple, vous l'avez dit tout à l'heure, le 1,2 %, il est censé être... qui est donc l'augmentation maximale que nous avons votée par obligation qui nous était fait par l'État, nous devons le faire sur les dépenses réelles. Or aujourd'hui nous n'avons évidemment pas les dépenses réelles. D'ailleurs, vous estimez ces dépenses réelles de fonctionnement à 139,2 millions quelque chose. Lorsque l'on présente le BP par rapport au BP précédent, vous nous présentez une diminution donc de ces dépenses réelles à 139 millions, par rapport à un BP qui était à 145.

Je vois Monsieur SOURISSEAU qui n'est pas d'accord. C'est le BP tel qu'il est présenté.

M. LE MAIRE.- C'est la loi, Madame MAURIN FOURNIER. Je sais que vous avez raison au-delà de tout le monde, mais là c'est la loi qui s'applique et c'est sur cette base-là qu'on présente nos budgets, c'est tout.

Mme MAURIN FOURNIER.- Non. Je peux aller jusqu'au bout de mon raisonnement ?

Le 1,2 %, on est bien d'accord qu'il doit être sur les dépenses réelles de fonctionnement. Oui ? Bon. Ces dépenses réelles de fonctionnement, aujourd'hui, vous les estimez à 139 millions. On est d'accord ? Ces 139 millions, vous le comparez au budget prévisionnel 2018, qui était à 145. Et donc, en fait, ça veut dire que, en compte administratif, on sera aux alentours de 137 millions, puisqu'il faut faire 1,2. Ce que je veux dire par là, c'est que la présentation qui nous est faite a l'air de dire qu'on a une gestion qui est très rigoureuse et qui permet de diminuer un certain nombre d'éléments, alors que, en fait, on a des écarts beaucoup plus faibles puisque, entre un budget prévisionnel et une réalité de compte administratif, on a une différence.

De la même façon, vous vous enorgueillez toujours d'avoir des taux non augmentés en ce qui concerne la fiscalité. Si on reprend là aussi 2017, les comptes administratifs qui sont donc malheureusement les derniers que nous ayons, on voit bien que le produit des taxes est prévu, pour le budget prévisionnel, de 60,4 millions pour la taxe d'habitation et la taxe foncière. Or, en fait, en compte administratif, on était à 56,254 millions. Ce qui veut dire simplement qu'en fait la réalité, c'est que ce n'est pas un maintien... C'est un maintien des taux, mais comme les bases, et vous savez pertinemment que les bases sont les plus élevées aujourd'hui de quasiment trois fois. Et bien, en fait, la réalité, c'est qu'il y a une augmentation d'office du montant de ces taxes. Et d'ailleurs, ça se voit dans les comptes, puisqu'on passe de 56 à 60,405 millions. Ce qui veut dire que, si on ne présente que, et d'ailleurs vous l'avez fait dans votre présentation... Vous avez dit : « on ne bouge pas, on reste à 60 millions ». Ce n'est pas tout à fait vrai puisqu'on est de 60,4 à 60,7, mais néanmoins la présentation telle qu'elle est faite, là, elle a l'air effectivement d'être étale. Ça n'est pas vrai. La réalité, c'est que, entre la réalité des bases 2018 et celles de 2019, nous aurons forcément une augmentation.

En ce qui concerne, donc j'en ai parlé, sur le 1,2 %, moi, j'ai une interrogation quand même sur le futur, puisque vous nous précisez que, sur les dépenses réelles de fonctionnement, donc qui sont estimées à 139,2 millions, le FSRIF qui nous est imposé est de 11 %, multiplié par les dépenses réelles de fonctionnement. C'est dans la page 10 de votre présentation. Ce qui veut dire que, en 2022, en fait, on payerait 15 millions, si je ne me trompe pas, on paierait donc 15 millions, sur la base des 139 de frais réels de fonctionnement. Ça veut donc dire, quand même, qu'il y a l'incertitude de cette augmentation qui aujourd'hui n'est pas anticipée dans le budget et donc nous avons un budget qui est absolument plein d'incertitude pour 2019, mais également pour les années futures.

Alors, je ne passerai pas sur le FPS parce que, franchement, là, je trouve que ça mériterait une explication beaucoup plus claire entre ce que l'on reverse à VINCI, INDIGO, ce que l'on reverse... J'ai vu le montant, mais ce que l'on doit prendre en investissement pour changer les horodateurs, ce que l'on doit payer en plus en fonctionnement à PayByPhone. Et tout ça est réparti. Alors, j'ai fait à peu près le total, mais, effectivement, je pense que ce serait intéressant d'avoir ce que ça rapporte à la Ville.

Je disais tout à l'heure donc « insincère ». Là, je parle de « déséquilibré ». Ça, c'est plutôt pour la section d'investissement. On a en section d'investissement... On avait, en 2017, 28 500 000 et, aujourd'hui, on est à 48,7. Donc nous n'avons pas le compte administratif encore une fois 2018, mais ça veut dire qu'on est quand même en train de multiplier par un peu plus de 2, en termes d'investissement, avec une accumulation de projets qui me semblent très démesurés par rapport aux incertitudes dont j'ai parlé tout à l'heure.

En ce qui concerne les dépenses déjà engagées, je l'ai souligné tout à l'heure, certaines dépenses ont déjà dérapé, comme les « Allées de Neuilly », puisque nous en sommes déjà à 8,6 % d'augmentation.

En ce qui concerne les recettes maintenant, les recettes dans la section d'investissement, il y a un certain nombre d'éléments qui sont des éléments incertains. On voit aujourd'hui que la Métropole du Grand Paris est en pleine déconfiture financière et que, donc, nous allons être certainement appelés à boucher les trous. Et donc on va avoir les quelques reversements qu'aujourd'hui nous fait la Métropole vont certainement ne pas évoluer en tout cas dans le bon sens. Et là, je pense qu'on ne l'anticipe pas.

En ce qui concerne, dans la partie recettes, en fait, on s'aperçoit qu'on n'a que 5 350 000 de ressources propres. D'ailleurs, dans votre tableau, il y a marqué 5,8 millions. Donc, bon, c'est un détail, mais il faudra peut-être regarder. Comme d'ailleurs, pardon, dans les dépenses d'équipement, quand on fait le total, on arrive à 46,2 millions. Donc je ne sais pas où sont passés les 2,5 millions qui font les 48,7 annoncés.

Donc pour moi, ce budget est vraiment flou, déséquilibré et je dirai insincère, pas forcément de façon volontaire mais parce que les bases sur lesquelles vous nous le présentez ne sont pas encore connues. Et donc, évidemment, on ne pourra pas être en accord avec ce budget. On a pu voir d'ailleurs, dans le rapport de la DGFIP, que j'ai relu cet après-midi avec attention, où il y a certaines choses qui sont tout à fait, d'ailleurs intéressantes, mais on voit quand même qu'il y a des alertes sur les recettes de fonctionnement qui plafonnent. Ce n'est pas uniquement de votre fait, puisqu'on a une baisse des dotations, mais on a des fonds en termes de reversements

en péréquation qui augmentent et qui ne feront qu'augmenter. Aujourd'hui, on a ce risque-là et, effectivement, se lancer dans des investissements exceptionnels à cette hauteur-là me paraît tout à fait peu raisonnable.

M. LE MAIRE. - Merci. D'autres questions ? Monsieur DODEMAN.

M. DODEMAN. - Monsieur le Maire, justement, la transition est toute faite, puisque je voulais parler très rapidement des investissements. D'abord, une observation et une question. Neuilly se lance dans des nombreux projets d'investissement et c'est l'un des points clés, finalement, du budget 2019. Alors quelque part, on peut dire que c'est bien, parce qu'une ville qui investit, c'est une ville qui bouge, qui est en mouvement, qui est en mutation. Et quelque part, on peut dire « attention », parce que ça appelle à une certaine prudence, une prudence financière. Et j'ajoute que, en 2019, les dépenses d'équipement représentent 77 % de la section d'investissement, quand, en 2018, c'était 62 %. Donc il y a une hausse, naturellement, de la part des dépenses d'équipement.

Vous avez décrit tout à l'heure et puis depuis déjà un petit moment un contexte national critique, très compliqué, puisque les dotations d'État disparaissent, vont disparaître, s'amointrissent et bientôt disparaître. La Métropole du Grand Paris ne nous aide pas, puisqu'il génère un manque à gagner pour la Ville, et puis notre autofinancement, qui provient de la section de fonctionnement, va se réduire progressivement. Et à côté de ça, on a une multitude de projets qu'il va falloir financer, et ma crainte, c'est que l'on soit finalement contraint à recourir à l'augmentation des impôts locaux, chose que nous voulons éviter, pour financer notamment le projet de réaménagement des « Allées de Neuilly », pour lequel, je me permets de le répéter, vous n'avez pas été mandaté par les Neuilléens. Naturellement, vous n'allez pas me dire « oui, je vais augmenter les impôts ». Ce serait absolument suicidaire et impopulaire. Donc c'est une remarque, en tout cas une crainte qui est partagée par beaucoup de personnes.

Et puis je laisserai Bernard LEPIDI conclure et tirer la conclusion de ce budget.

Une remarque précise par rapport également aux investissements qui sont prévus, puisqu'on va investir dans des caméras de vidéosurveillance. Il me semble qu'on en a aujourd'hui 48, sauf erreur de ma part. Je voulais savoir combien d'acquisitions sont à venir pour l'année 2019. Où est-ce que vous souhaitez les mettre ? Et seront-elles utilisées pour verbaliser ou alors pour identifier d'éventuels délinquants ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. D'autres questions ? Monsieur LEPIDI, qui doit conclure pour son groupe, alors, j'ai compris.

M. LEPIDI. - Oui. Bon, ben, écoutez, je dois dire que les comptes de la Ville semblent bien tenus, de votre point de vue. Le procès contre l'État a été gagné, les finances sont saines, vous avez été bien noté par Moody's et même par Bercy. Tout va bien dans le meilleur des mondes possible. Là, je cite Aldous HUXLEY, pour les littéraires. Fermez le ban. Et là, je cite Lionel THION, notre bien-aimé Lionel THION qui s'occupe de la sécurité.

(Rires.)

Un budget, en fait, c'est quoi ? Et Nathalie ETZENBACH présente très bien les choses, je dois dire. Elle le fait d'ailleurs depuis longtemps. Elle a l'habitude, y compris lorsqu'elle n'était pas adjointe. Et c'est des recettes, des dépenses, évidemment. Les dépenses sont d'ailleurs de deux ordres, fonctionnement et investissement. Elle me l'a souvent dit, d'ailleurs : « ne confondez pas ». Lorsque les recettes dépassent les dépenses, un fonds de réserve est constitué et la Ville en constitue un. Ce fonds sert notamment au financement des investissements, d'ailleurs, tout cela est un peu lié, qui peuvent être bien sûr complétés par d'autres recettes et puis par l'emprunt. Et lorsque les dépenses dépassent les recettes, les comptes sont déficitaires. Et là, c'est interdit. On ne peut pas être déficitaire. Les collectivités locales ne peuvent pas être déficitaires. Donc on doit forcément rendre des comptes qui sont équilibrés. Et là où on est parfois bon ou parfois mauvais, c'est quand les réserves sont plus ou moins bonnes. Mais quand la Ville n'arrive pas à cela, finalement, c'est le Préfet qui prend la main et qui met sous tutelle la ville. On n'en est pas là.

Alors, cet ensemble que vous nous présentez, c'est le budget Ville. Et puis, à côté, il y a, et on aime bien, ici, à Neuilly, les présenter, c'est les budgets annexes, qui fonctionnent avec la subvention d'équilibre. J'aime bien ce terme, parce que c'est parfois appelé par un autre terme : « autres produits de gestion courante ». Bon. C'est

souvent la même chose, malgré la protestation que j'entends, mais également des recettes propres. Alors, ainsi, le Restaurant municipal a une subvention d'équilibre, qui est de 537 491,67. Donc, ça, c'est production Ville. C'est la Ville qui apporte. Les Logements sociaux, une subvention d'équilibre de 1,5 million. Là aussi, c'est un apport de la Ville. Le Cinéma, subvention d'équilibre de 191 701,74 : apport de la Ville. Le CLIC – je rappelle ce que veut dire le CLIC, tout le monde ne le sait pas, ou je ne le rappelle pas... C'est le Centre local d'information et de coordination, qui est financé d'ailleurs deux tiers par la Ville et un tiers par le Département. Et la subvention d'équilibre de la Ville est de 343 902 euros. Puis il y a les spectacles vivants. C'est notamment le Théâtre des Sablons, avec une subvention d'équilibre qui là est de 2 139 133,35. La Gestion du patrimoine privé, subvention d'équilibre : 2 515 852 euros. Et moi, j'ai fait le total de ça. Voilà un chiffre que vous avez rarement eu. Mais, dans ces budgets, donc la Ville investit 7 228 080,75 euros, et elle le fait, approximativement, tous les ans. Alors, c'est vrai que le raisonnement que nous avons, nous, dans notre groupe, c'est de se dire qu'il y a peut-être des améliorations à faire, pour que la Ville n'ait pas forcément cette dotation régulière importante à donner aux budgets annexes.

Je rappelle d'ailleurs que ces budgets annexes, sur lesquels on peut faire des opérations d'équilibre meilleures, disons, je pense, ont leurs propres recettes. Certains ont leurs propres recettes. Donc il y a peut-être des possibilités, ça et là, d'amélioration des recettes. Nous y sommes favorables.

Enfin, les investissements. Les investissements, je dois vous dire qu'il y a des choses que nous soutenons. Il y a des choses qui entrent dans les lignes de ce que nous souhaitons et de ce que nous aurions fait. Certains de ces investissements donc recueillent, encore que l'on puisse se plaindre de ne pas être associés suffisamment à leur mise en place, à leur évolution et à leur réalisation. Ça, c'est un manque. Ainsi, nous sommes favorables à la rénovation de l'école Madeleine Michelis, dite Ecole bleue. D'ailleurs, d'après les plans que j'ai pu voir, puisque tout de même j'en ai vu à la commission de l'Habitat, eh bien j'ai pu voir que l'école bleue changeait de couleur. Elle sera pour autant encore de cette couleur pour un grand nombre d'entre nous.

Le projet de démolition/reconstruction du 167-169 avenue Charles de Gaulle est un projet qui sort de l'eau, qui est un beau projet et que – je regarde Marc – et que nous soutiendrons, si évidemment nous sommes associés et si les choses se passent comme nous souhaitons qu'elles se passent. Pour l'instant, on ne va pas livrer le bâtiment demain, puisque, je ne révèle pas de secret d'État, mais on parle de 2025, qui est une date qui est chère à notre maire, 2025, pour la livraison du 165. Au moins, on fera quelque chose en 2025.

Mais nous sommes contre un certain nombre de choses évidemment, parce qu'un budget, c'est ça. On peut équilibrer un budget, on peut gagner de l'argent à l'issue d'un budget, faire des bénéfices, enfin des bénéfices, faire des réserves, mais ces réserves, ce qu'on en fait, la façon dont on a fait, sont au moins aussi importantes que beaucoup de choses. Et c'est vrai que le projet bâclé, parce que trop rapide, sur l'emplacement des tennis Saint-James, nous ne pouvons pas l'accepter tel qu'il est. Il y avait mieux à faire. Il faut reprendre la copie. Il faut revoir le dessin. Nous sommes contre le projet des « Allées de Neuilly », dont on voit que les budgets, dans les Commissions d'appel d'offres, commencent à déraiper. Et puis, aussi, la façon dont nous sommes traités quant au suivi, quant aux idées que nous pouvons avoir et qui ne sont pas du tout écoutées et même les mises en garde. Je pense notamment à la suppression des parkings de cette avenue qui a de nombreux commerces. Et je me demande comment feront les clients pour stationner temporairement pour aller faire leurs quelques courses.

Nous sommes contre les sous-investissements en matière de vidéosurveillance. Nous sommes contre les pistes cyclables, notamment celles qui ont été réalisées avenues du Roule et Achille Peretti. Et si les futures que nous voyons poindre, notamment avenue Charles de Gaulle, sont de la même acabit, eh bien j'ai peur que, malheureusement, il y ait quelques surprises. Nous sommes contre la dégradation de la propreté de notre Ville. Là aussi, les investissements qui ont été faits ne sont pas de nature à nous satisfaire. Nous sommes contre la suppression des parkings de surface, d'une façon générale. Les parkings de surface, c'est important. C'est d'ailleurs probablement plus important pour les femmes que pour les hommes, qui ont la possibilité...

Et là, excusez-moi, c'est du vécu. Et je peux dire que c'est souvent... Nous avons quelques exemples dans ces parkings qui sont navrants et qui sont difficiles et qui sont des souvenirs glaçants. Nous sommes contre la prolifération des magasins de type banque, agence immobilière, coiffeur, opticien qui aujourd'hui sont en

surnombre. Et notre Maire, notre Ville devrait faire attention à cette paupérisation de notre Ville par la monotonie des propositions que feront à terme les commerçants de notre Ville.

Voilà pourquoi, Monsieur le Maire, et j'en conclus pour dire : nous n'allons pas voter votre budget. Merci.

M. LE MAIRE.- D'autres interventions ? Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- Oui, je serai brève, parce que le budget présenté aujourd'hui est sans surprise, pour moi parce que, comme chaque année, l'objectif premier est de faire des économies sur le fonctionnement de la Ville, comme tous les ans. Et cette année, pour faire des économies, on a des services qui disparaissent avec, par exemple, la suppression des colonies de vacances, dont on a déjà parlé lors du dernier Conseil. Pourtant, les recettes sont loin de s'amointrir. Les droits de mutation repartent à la hausse et la manne des FSP, les frais de post-stationnement, s'annonce prometteuse. Mais les choix qui sont faits vont vers un maximum d'économies, pour dégager un maximum d'autofinancement, afin de permettre des projets de standing, comme celui des « Allées de Neuilly », plutôt que d'aller vers l'accroissement des services aux Neuilléens. Il aurait été pourtant simple de faire un peu moins d'économies et d'être plus modeste sur l'investissement nécessaire au réaménagement des contre-allées. Mais nous sommes à Neuilly, et on peut difficilement envisager la modestie. De nombreux détails sont communiqués sur la présentation de ce budget et permettent une meilleure visibilité des investissements envisagés. On y voit que les « Allées de Neuilly », que l'on veut luxueuses donc, captent une grande partie des investissements. Et on y comprend aussi que la Ville va être un vaste chantier au cours des prochaines années. En revanche, certains points mis en avant dans le budget de fonctionnement sont pour le moins étonnants. Il est en effet curieux, dans un budget où les frais de fonctionnement représentent plus de 150 millions d'euros, de faire remarquer que les frais liés aux élections européennes représentent 80 000 euros. On pourrait se poser des questions quant à la motivation de cette mise en avant. 80 000 euros dans 150 000 000, ce n'était peut-être pas le point à faire ressortir.

Enfin, lors du débat d'orientation budgétaire, j'avais demandé et réclamé qu'un budget participatif soit mis en place à Neuilly, afin que la Ville, sans aller jusqu'à être une ville exemplaire, comme on l'a déjà entendu, soit au moins une ville du XXI^e siècle, mais qu'elle soit surtout à l'écoute de ses habitants et prenne leurs demandes en considération. Nous voyons avec ce budget qu'il n'en sera rien pour 2019. En résumé, pas de budget participatif, une diminution des services. Donc je voterai contre ce budget.

M. LE MAIRE.- OK. Monsieur KELLER.

M. KELLER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à féliciter Nathalie ETZENBACH pour la qualité des éléments qui nous ont été présentés. Je n'irai pas par quatre chemins : les budgets primitifs de l'exercice 2019 pour lesquels nous allons voter ce soir correspondent, dans l'ensemble, à la doctrine budgétaire que nous défendons depuis notre élection au Conseil municipal de Neuilly en 2014.

Tout d'abord, concernant la fiscalité, comme vous le savez, nous sommes toujours farouchement opposés à toutes les hausses de taxe foncière et de taxe d'habitation. Cela fait partie de l'ADN de notre groupe municipal. Et si nous nous y opposons avec une telle constance, c'est parce que nous considérons que les Français en général et les Neuilléens en particulier en ont assez des hausses permanentes de taxes. Plutôt que de céder trop souvent à la facilité qui consiste à créer de nouvelles taxes ou augmenter celles qui existent déjà, nous préférons qu'un effort soit fait dans la recherche d'économies dans les dépenses existantes. Et c'est pour cela que nous avons systématiquement voté contre les budgets qui prévoyaient une augmentation de la taxe foncière ou de la taxe d'habitation à Neuilly. Ce soir, nous nous réjouissons de constater que vous ne prévoyez, pour l'année 2019, pas de hausse de taxe d'habitation ou de taxe foncière. Tant mieux.

Ensuite, nous souhaitons nous arrêter sur le sujet qui est notre priorité, c'est-à-dire la sécurité. Depuis 2014, nous ne cessons de réclamer toujours plus de policiers municipaux ou de caméras de vidéosurveillance. Si nous faisons inlassablement cette demande, c'est parce que nous sommes convaincus qu'il est prioritaire de renforcer la sécurité des habitants de Neuilly face à de nouvelles délinquances qui sont arrivées dans notre Ville. Nous avons dit lors d'un précédent Conseil municipal que nous étions satisfaits du recrutement de nouveaux policiers

municipaux et de la création de la brigade de nuit. Nous sommes aussi satisfaits du déploiement de nouvelles caméras de vidéosurveillance, qui permettent par exemple, et c'est d'actualité, de surveiller l'arrivée d'éventuels délinquants ou de manifestants belliqueux, afin que les forces de l'ordre puissent intervenir rapidement.

Aussi, concernant la section d'investissement, nous nous réjouissons du démarrage prochain des travaux du 167 avenue Charles de Gaulle. Comme je l'avais dit à plusieurs reprises dans les médias en 2014, que ce soit au *Monde*, au *Parisien*, sur *BFMTV* ou autres, les logements sociaux délabrés du 167 avenue Charles de Gaulle étaient une honte, je dis bien une honte, pour Neuilly. Il était à mon sens honteux pour les maires qui se sont succédé à la Mairie de Neuilly d'avoir laissé se dégrader à ce point les logements sociaux situés au 167 avenue Charles de Gaulle. L'opération qui va être réalisée et qui englobera la nouvelle médiathèque, les services techniques de la Ville, ainsi que des logements sociaux et des logements à l'accession, devrait considérablement améliorer la qualité de cet ensemble d'immeubles, ainsi que la vie des habitants et des riverains. Encore une fois, tant mieux.

Nous sommes également satisfaits de la rénovation de l'école de la rue Madeleine Michelis, qui en avait grandement besoin. Enfin, il y a le démarrage des travaux des « Allées de Neuilly ». Comme vous le savez, notre groupe municipal n'était pas favorable à ce projet, et cela pour une raison : nous ne le trouvions pas assez ambitieux. Aujourd'hui, le projet a été voté par le Conseil municipal, et il va démarrer très prochainement. Nous avons ce soir, Monsieur le Maire et mes chers collègues, une demande spécifique concernant le déroulement des travaux. Nous vous demandons de bien vouloir tout faire pour limiter autant que faire se peut les nombreuses nuisances que vont subir inévitablement les habitants de Neuilly et les commerçants. Et il sera nécessaire d'adapter les actions aux nuisances qui vont survenir et qui ne sont pas forcément encore prévues. Je pense aussi aux nuisances liées aux reports de circulation. En effet, de nombreux véhicules vont certainement emprunter, pendant la durée des travaux, les axes parallèles à l'avenue Charles de Gaulle, tels que le boulevard Maurice Barrès, le boulevard Maillot, l'avenue du Roule, le boulevard Victor Hugo, l'avenue de Madrid ou le boulevard Bineau. Je pense que nous souhaitons tous ici, au Conseil municipal, que nous étions favorables ou opposés au projet, que les travaux se déroulent dans les meilleures conditions, dans l'intérêt des habitants de Neuilly.

En conclusion, les budgets primitifs qui nous sont présentés ce soir pour l'année 2019 étant dans l'ensemble conformes à la doctrine budgétaire que nous prônons depuis notre arrivée au Conseil municipal de Neuilly, nous allons voter pour.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres interventions ? Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, excusez-moi, Monsieur le Maire, j'avais une question. Je voulais savoir pourquoi les frais de mutation qui avaient été inscrits à hauteur de 14 millions sont passés à 12 dans le budget. Il doit y avoir une raison. Je sais que la moyenne, je suis allée regarder, justement... On était à 14 en 2017. Et puis j'avais des questions juste concernant les budgets annexes, parce que je ne les avais pas posées.

On fait de nouveau des investissements en ce qui concerne la délibération n°7 sur le budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels, pour rendre modulable, si j'ai bien compris, la salle de spectacle, la salle d'exposition, pardon, pour qu'elle devienne salle de spectacle. Alors, moi, j'avais une question. C'était de savoir quelle était l'utilisation en dehors des conventions qui sont donc refacturées quand il y a des locations, quelle est la réelle utilisation de la grande salle, en termes de modularité, dont je rappelle quand même que cela a coûté assez cher, puisqu'on a dépassé le budget de quasiment 25 %. Donc je voulais savoir quelle était l'utilisation aujourd'hui de cette modularité, puisqu'on nous demande de nouveau d'investir pour un espace un peu plus petit, mais pour refaire de la modularité. Ça, c'est ma question concernant la n°7.

Concernant les autres, non... J'ai noté qu'en fait c'était le remboursement des cautions, pour 0,05 million d'euros, parce que je n'avais pas compris. C'était noté différemment dans la délibération. Donc, j'ai ma réponse. Merci.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci pour ces commentaires et ces questions et ces perspectives de vote positif.

Nathalie, quelques éléments de réponse sur les questions qui ont été posées, et puis je compléterai sur d'autres éléments.

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Oui. Alors, c'est un sujet qui revient chaque année. Je vais vous rappeler encore cette année que la norme M14 nous impose de comparer le budget primitif au budget primitif de l'année antérieure. Donc c'est une norme comptable qui nous est imposée, ce qui explique effectivement que ce soit présenté de cette façon. Il y a une autre explication, c'est que comparer un budget primitif à un compte administratif, qui intègre notamment les reports antérieurs, que ce soit les reports sur le fonctionnement ou les investissements, font qu'effectivement comparer un BP et un compte administratif n'est absolument pas comparable, ce qui explique effectivement que la norme nous impose de comparer le budget primitif à celui de l'année antérieure.

La deuxième chose... Alors, Monsieur TEULLÉ, il y a toute une série de questions. Je vais répondre aux deux premières et on vous fera un écrit pour les suivantes. Vous avez parlé d'admission en non-valeur, avec un montant qu'il vous étonne de ne pas voir inscrit au budget primitif 2019. Mais je vous rappelle que nous votons d'ailleurs chaque année ces admissions en non-valeur en Conseil municipal et que, chaque année, je rappelle à quoi elles correspondent. C'est-à-dire que c'est le trésorier municipal, comme vous le savez, qui est chargé du recouvrement et qui chaque année nous indique ces admissions en non-valeur. Donc nous n'avons aucune visibilité sur ces montants et elles nous sont notifiées chaque année. Et donc il n'y a aucune régularité également dans ces montants. Donc, par prudence, nous inscrivons un budget effectivement nul pour l'année 2019, comme d'ailleurs pour toutes les années.

Ensuite, vous mentionnez effectivement la ligne 65-48 sur les contributions obligatoires et vous vous étonnez effectivement d'un montant qui apparaît au budget primitif 2019, qui d'ailleurs, si vous aviez regardé le budget primitif 2018, vous auriez vu qu'il était également inscrit, qui correspond effectivement à la nouvelle contribution à Vélib', mais qui n'apparaissait pas effectivement au compte administratif 2017.

Vous notez pour la première fois que, en budget primitif, nous raisonnons sur un emprunt prévisionnel de 34 millions d'euros cette année, comme d'ailleurs quasiment pour les années antérieures. Et donc vous vous étonnez de la différence entre cet emprunt prévisionnel et le montant qui est inscrit au compte administratif 2017, pour 7 M€. Effectivement, la différence, c'est l'affectation des résultats notamment, et le fait qu'on compare un compte administratif à un budget qui est un budget prévisionnel. Et vous le retrouvez chaque année et toutes les dernières années où nous nous avons pu débattre entre nous des budgets primitifs.

Madame MAURIN FOURNIER, j'ai déjà entendu de votre bouche ces éléments, « flou », « déséquilibré », « insincère ». Donc, là, je vous rappelle que cette accusation est extrêmement grave, puisque je vous rappelle que les principes d'un budget sont la prudence et la sincérité. Donc je vous demanderai peut-être plus de précisions sur ce sujet, puisque nous avons des taux d'exécution qui sont plutôt assez performants. D'ailleurs, la DGFIP – ce n'est pas même pas de notre source – les mentionne à plus de 90 %. Donc je ne pense pas qu'on puisse nous accuser d'insincérité puisque, encore une fois, entre l'exercice budgétaire et son exécution, nous sommes à 90 %.

Pour ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement et le plafonnement à 1,2 %, alors je rappelle qu'il faut exclure des dépenses réelles de fonctionnement, notamment le FNGIR, mais aussi toutes les atténuations de charges, donc ce qui fait baisser ce montant, et que, pour le 1,2 %, nous sommes à périmètre constant, comme nous l'avons indiqué quand nous avons débattu de ce contrat d'objectif avec l'État.

Vous soulignez qu'il y a une augmentation des recettes fiscales et donc que notre budget n'est pas à iso-fiscalité, mais j'ai encore précisé, comme je le fais chaque année, si vous aviez écouté, que cet exercice budgétaire du budget primitif était réalisé à iso-taux. Je l'ai bien précisé, comme je le reprecise chaque année. Donc je pense que ce serait bien d'écouter, parce que, chaque année, vous faites exactement la même remarque et, chaque année, je fais bien attention de préciser qu'il s'agit effectivement d'un maintien des taux. Mais peut-être que je devrais le dire dans une autre langue, ça passera peut-être mieux.

Aussi, pour le calcul de la péréquation, vous dites que la péréquation va augmenter significativement, en vous basant sur les dépenses réelles de fonctionnement. Mais je vous rappelle également qu'il faut enlever les

atténuations de charges, et notamment le FNGIR. Je suis heureuse de vous entendre dire que vous reconnaissez qu'on est dans un environnement contraint budgétairement, et incertain. D'ailleurs, je vous rappelle que c'est le cas depuis un certain nombre d'années. D'ailleurs, vous m'avez accusée ces dernières années de catastrophisme, puisque chaque année je disais qu'on était dans un environnement difficile, incertain et contraint. Je suis très heureuse que, soudain, vous apparaisse cette nouvelle. Je crois qu'on n'a pas attendu pour anticiper ce contexte. On l'a décrit chaque année. Vous dites que, effectivement – et je rebondis sur la remarque de Monsieur DODEMAN – qu'on va perdre 1 M€ supplémentaire de dotations. Je vous rappelle que, depuis 2013, ces recettes représentaient plus de 10 % de nos recettes de fonctionnement et que, dans 1 an, elles seront nulles. Donc, vous voyez, ça ne date pas de cette année et, effectivement, on l'a répété au cours des dernières années mais parce que, effectivement, c'est une tendance qui n'a fait que se confirmer et se prolonger.

Monsieur DODEMAN, vous nous avez dit que notre marge brute se dégradait. Au contraire, c'est tout l'objet de notre politique budgétaire, nous l'avons toujours maintenue, et à ce budget primitif, elle est proposée à un niveau de 14 %. Je vous rappelle que le seuil d'alerte, il est à 7 %. Donc je pense qu'on est plutôt dans des niveaux qui marquent notre solidité.

Madame BRANNENS, peut-être qu'il y a un seuil de non-matérialité qu'on devrait s'imposer. Moi je pense que, effectivement, j'ai essayé de décrire les grands écarts qui expliquent les tendances de notre budget et, parmi ces écarts, le fait que, cette année, nous ayons des élections pour un montant de 80 000 euros. Bon, certes, on peut discuter du seuil de matérialité, mais c'est dans cet esprit que je l'ai mentionné.

Et Monsieur KELLER, je vous remercie de votre message. D'ailleurs, je vous confirme que notre budget est conforme effectivement à notre politique budgétaire et celle que nous avons développée au cours des dernières années, mais aussi est à la hauteur de l'ambition que nous avons pour notre Ville et pour les investissements que nous souhaitons continuer à réaliser.

M. LE MAIRE.- Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui. Puisque je dois écouter, je crois que j'essaie d'écouter. Chaque année, effectivement, on vous dit la même chose. Donc je vous retourne la proposition d'écouter. Ce que je vous propose, Madame ETZENBACH, c'est que, dans une prochaine communication de la mairie, nous puissions effectivement communiquer aux Neuilléens quelle est la part réelle par habitant qu'ils payent, donc le taux multiplié par la base, en comparaison de toutes les villes régionales. Je vous propose de le faire, puisque vous dites que, effectivement, nous ne comprenons pas qu'il s'agit des taux. Moi, j'essaie simplement de vous expliquer que c'est le porte-monnaie dont je parle, c'est-à-dire le taux multiplié par les bases et que, évidemment, ce poste augmente d'office puisque vous savez bien que les bases vont augmenter. Donc je trouve que la façon dont vous le présentez, en disant « on n'augmente pas les taux », mais vous savez parfaitement que ça va être quand même une charge supplémentaire pour les Neuilléens, contrairement à ce qu'a dit d'ailleurs mon collègue... Donc je vous propose, faisons ça. Les tableaux existent, ils sont tout à fait à la portée de tout le monde. Donc faisons-le et je vous propose de le diffuser.

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Je vous rappelle que les bases, elles peuvent monter, mais elles peuvent aussi baisser, vous voyez. C'est pour ça aussi qu'on les inscrit à iso-budget.

Mme MAURIN FOURNIER.- C'est pour cela que je vous propose... Vous voyez, ma proposition, elle est tout à fait honnête, puisqu'elles peuvent monter ou descendre. Mais, pour l'instant, nous sommes à un seuil qui est à peu près entre 2,5 fois et 3 fois le montant par habitant payé sur la taxe d'habitation. Et donc je vous propose de le présenter.

M. LE MAIRE.- Voilà. Le chiffre que vous donnez est totalement faux. Il n'y a pas deux ou trois fois de pression fiscale. Elle n'est pas deux ou trois fois supérieure. Voilà. On le démontrera très facilement. Je conviens que c'est extrêmement compliqué et il faut faire des contorsions qui doivent être très douloureuses pour essayer de dire que le budget ne va pas, quand on a un budget qui présente les caractéristiques de notre budget. C'est un budget qui est encore une fois totalement maîtrisé en termes d'évolution des dépenses, et cela depuis 2013. Donc ce n'est

pas une espèce d'oscillation étonnante et surprenante et inattendue. On est sur une courbe de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement qui est exceptionnelle dont peu de collectivités peuvent se prévaloir. On est sur un niveau de dette qui est extrêmement soutenable et, même au pic des besoins d'investissement qu'on aura, la Ville restera très en deçà des niveaux de dette de villes équivalentes.

Je rappelle effectivement que comparer du compte administratif à des budgets primitifs n'a aucun sens. Le seul élément de critique par rapport à l'affichage des budgets primitifs et des comptes administratifs pourrait tenir d'un écart extrêmement important entre nos budgets primitifs et nos comptes administratifs, c'est-à-dire entre le prévu et le réalisé. Et là, il n'y a pas besoin d'aller chercher ligne par ligne. Il suffit de prendre le total des décisions modificatives qui sont votées chaque année, et vous verrez qu'elles sont faibles par rapport aux budgets primitifs. Donc ne vous prenez pas la tête à essayer de calculer ligne par ligne, « là il y avait 142 euros ; tiens, on est passé à 148, donc ça fait une augmentation de tant ». Honnêtement, épargnez-vous ce travail. Vous prenez – un petit conseil – la somme des décisions modificatives, vous les ramenez au budget primitif et, là, vous aurez comme ça de quoi alimenter ou pas la critique vis-à-vis de notre budget. Donc comparons les BP à BP. Comparons les CA à CA. Comparons les DM à DM. Madame MAURIN FOURNIER, ne vous fatiguez pas trop, je vous donnerai la parole. Vous pouvez baisser le bras, cela vous évitera un peu de fatigue.

Et donc, de ce point de vue-là, vous aurez comme ça un panorama beaucoup plus clair de cette sincérité. Et je vous rappelle le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement de 2017, puisque c'est le dernier qu'on a. Comprenez, puisque, à un moment, j'ai entendu que, malheureusement, vous n'aviez pas le taux de réalisation de 2018... Pour avoir le taux de réalisation d'une année, il faut attendre la fin de l'année. Donc on n'est pas encore à la fin de l'année. Vous aurez bien entendu, en mars 2019 probablement, les niveaux de réalisation de la comptabilité du budget 2019. Sur les comptes de 2017, en charges générales, on était à 89 %, en charges de personnel à 100 %, en charges de gestion courante à 90 %, en charges réelles financières à 92 %, ce qui sont des montants de réalisation extrêmement fidèles, et donc qui montrent la totale sincérité du budget primitif par rapport à nos objectifs.

Voilà, donc le sujet du recours à la fiscalité, Monsieur DODEMAN, je ne vois pas. Vous voyez, très sincèrement, il faut vraiment être très créatif pour imaginer, ou alors un scénario extrêmement catastrophiste. Au-delà de ce qu'on avait pu avoir... Et or, quand on a un sentiment un peu prudent, on nous dit : « vous prêchez par excès de catastrophe », et quand on est catastrophique, vous nous dites : « vous n'êtes pas assez prudent ». Donc je ne sais pas trop. Je crois qu'on est tout simplement sincère, et c'est cela qu'il faut retenir des différents budgets. Et encore une fois, c'est la raison pour laquelle on a à la fois mis en avant le rapport de la Direction générale des finances publiques et également le rapport de Moody's, comme ça, au moins, on a deux acteurs extérieurs qui disent la même chose que nous, et donc on ne peut pas taxer d'être à la solde de la majorité municipale. Voilà.

Monsieur LEPIDI, avant que le Préfet prenne la main, je pense qu'il y a quand même d'autres communes qui seront tenues par l'État. Sur 36 000 communes, on sera probablement dans un état de siège pas possible, puisque les préfets auront pris la main de plusieurs dizaines de milliers de collectivités avant la nôtre. Et quand je vois le boulot qu'ont les Préfets et la manière dont il faut les relancer quand on a besoin de quelque chose, avant qu'ils gèrent les budgets des municipalités, de l'eau coulera sous les ponts. Voilà.

Attention à ne pas prendre les 150 millions comme étant une dépense courante. Dans les 150 millions, je vous rappelle qu'il y a quasiment 50 millions de FNGIR. S'il est besoin de le rappeler, le FNGIR est une ligne qui se neutralise totalement. Et donc il faut soustraire le FNGIR dès qu'on veut analyser ou effectuer quelques ratios sur notre budget. Voilà.

Il y a un élément, ça m'étonne que vous ne l'ayez pas relevé, c'est que... Moi, je me rappelle du budget de l'année dernière où vous mettiez en doute notre capacité à gagner le recours au Conseil d'État. Si, si, on retrouvera. Il y avait des sous-entendus, en disant « bon, vous êtes très optimiste, parce que gagner ce contentieux est très risqué ». En tous les cas, aujourd'hui, je m'étonne que personne ne nous dise : « vous avez une réserve de 17 millions ». Et vous remarquerez qu'on ne l'a pas mis dans les comptes et que ces 17 millions, elles sont notifiées et que la Ville les recevra. Donc pour ceux qui sont vraiment inquiets de notre budget, sachez qu'il y a 17 millions qui vont arriver et qui viendront réduire d'autant les budgets, les emprunts, les besoins d'autofinancement et les

besoins de financement en général. Donc ce budget, vous voyez, ce budget, il a aussi des réserves importantes. Donc, je vous rassure, il n'y a pas lieu de s'affoler. C'est un budget qui est à la fois sincère, qui est à la fois maîtrisé, qui génère un faible endettement et qui est relativement prudent en termes d'équilibre. Quand je dis « relativement », bien entendu, c'est un jeu de mots. On va le dire comme cela.

Alors, qui vote contre ce budget ? On vote, et puis, après, vous pourrez commenter votre vote si vous le voulez. Qui vote contre ce budget ? Je rappelle que certains de nos conseillers municipaux ne participent pas au vote du budget, puisqu'il y a dedans des subventions à des associations, que certains ont des responsabilités dans ces associations. Donc Madame PUYPEROUX pour l'EMAD, Madame BARRE pour la MJC, Monsieur LARMURIER pour la Maison de la famille et voilà. Je crois que j'ai tout dit.

Sur le budget primitif, la délibération n°4, qui vote contre ? (6 votes contre : M. KARSENTY, M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLE, Mme BRANNENS et M. DODEMAN.) Qui s'abstient ? (Personne.) Ce budget est adopté. Je vous remercie. C'est le budget de l'année 2019 de notre Ville.

Sur le budget annexe Cinéma, n°5, qui vote contre ? (6 votes contre : M. KARSENTY, M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLE, Mme BRANNENS et M. DODEMAN.) Qui s'abstient ? (Personne.) Ce budget est adopté.

Sur la délibération n°6, qui vote contre ? (6 votes contre : M. KARSENTY, M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLE, Mme BRANNENS et M. DODEMAN.) Qui s'abstient ? (Personne.) Ce budget est adopté.

Sur la délibération n°7, qui vote contre ? (6 votes contre : M. KARSENTY, M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLE, Mme BRANNENS et M. DODEMAN.) Qui s'abstient ? (Personne.) Ce budget est adopté.

Enfin sur le budget... Non pas enfin, sur la délibération n°8, budget annexe Logements sociaux, qui vote contre ? (6 votes contre : M. KARSENTY, M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLE, Mme BRANNENS et M. DODEMAN.) Qui s'abstient ? (Personne.) Ce budget est adopté.

Sur la délibération n°9, Restaurant municipal, qui vote contre ? (6 votes contre : M. KARSENTY, M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLE, Mme BRANNENS et M. DODEMAN.) Qui s'abstient ? (Personne.) Ce budget est adopté.

Sur la délibération n°10, Patrimoine privé, qui vote contre ? (6 votes contre : M. KARSENTY, M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLE, Mme BRANNENS et M. DODEMAN.) Qui s'abstient ? (Personne.) Ce budget est adopté.

Je vous remercie. Monsieur LEPIDI, vous avez la parole.

M. LEPIDI.- Je précise, puisque vous ne m'avez pas écouté ou entendu, la première ligne du petit speech que je vous ai fait, j'ai dit : « les comptes de la Ville sont bien tenus » – évidemment, je citais vos propos –, et j'ai dit : « le procès contre l'État a été gagné ».

M. LE MAIRE.- Merci.

(Départ de M. KARSENTY.)

11. Rapport annuel 2018 de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées

M. LE MAIRE.- Monsieur Jean DE ROQUETTE-BUISSON, c'est vous qui nous présentez la délibération n°11, le rapport de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

M. DE ROQUETTE-BUISSON.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées s'est réunie le 29 novembre dernier pour examiner son rapport annuel 2018. C'est un document qui vous présente un état des lieux de l'accessibilité des bâtiments publics communaux, de la voirie et des espaces publics, mais par ailleurs il est important de rappeler aussi que la Ville de Neuilly s'efforce, depuis longtemps, à répondre le mieux possible aux demandes et aux besoins des personnes handicapées dans un certain nombre de domaines liés à leurs projets de vie, par une écoute et des conseils personnalisés, au cas par cas, en prenant en compte tous les types de handicap, qu'ils soient visibles ou invisibles. Le présent rapport étant très détaillé, je vous en fais une courte synthèse.

En ce qui concerne l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, avec la mise aux normes de l'avenue de Madrid finalisée avec la construction du nouveau parking, nous avons achevé la mise en accessibilité de la voirie intérieure de notre Ville, c'est-à-dire les voies sur lesquelles seule la mairie intervient. Il reste à ce jour les axes situés autour de la ville, qui nécessitent une co-gestion extérieure, à savoir les voies qui longent le bois de Boulogne, cogérées avec la Ville de Paris, ainsi que les voies sur les quais, qui sont cogérées avec le département des Hauts-de-Seine, en sachant que la mise aux normes du boulevard Bineau devrait en principe être achevée vers l'été 2019, avec la fin des travaux. Et l'avenue Charles de Gaulle sera mise progressivement en accessibilité dans le cadre du projet les « Allées de Neuilly » grâce au reclassement des contre-allées dans la voirie communale, obtenue par Monsieur le Maire en 2017, sans quoi la Ville n'aurait pas pu les traiter.

Nous avons à ce jour 165 places de stationnement PMR en surface, en rappelant que celles-ci ne sont créées qu'à la demande du particulier. Concernant les points d'arrêt de bus, il n'en reste plus qu'un seul à mettre aux normes. C'est l'arrêt du Général Gouraud des bus 43 et 82, qui devrait être traité dans les mois qui viennent.

Concernant les bâtiments publics communaux, la Ville met en œuvre l'agenda d'accessibilité programmé. Vous avez en annexe une synthèse complète de cet état des lieux, qui vous explique le détail de cet agenda. Nous espérons avoir bien avancé pour l'essentiel d'ici fin 2020, de manière à pouvoir traiter après 2021 les bâtiments qui sont entrés en Ad'AP sur une période de 9 ans et qui sont plus volumineux. Mais néanmoins la Ville de Neuilly accompagne aussi les ERP de cinquième catégorie – ce sont les acteurs privés, donc les entreprises, les cabinets médicaux, commerces, hôtels – qui ne sont pas intégrés dans l'Ad'AP de la Ville, parce que c'est à eux de demander leur attestation de mise en conformité ou d'élaborer un agenda. Et vous avez une autre annexe, à la fin du rapport, qui vous dresse un point de situation de ces acteurs privés, les établissements privés actuellement aux normes et ceux qui ont déposé un Ad'AP.

En matière de service à la personne, c'est le CCAS qui assure un suivi personnalisé des personnes handicapées et des familles, en les informant sur leurs droits, en les conseillant, en évaluant leurs besoins, pour les accompagner au mieux dans leurs projets de vie, en sachant que ce sont des sollicitations qui peuvent être extrêmement diverses. En moyenne, suivant les années et en fonction du nombre de demandes, ce sont environ autour de 150 familles qui sont accompagnées par an par le CCAS. Il y a même une année où on est arrivé jusqu'à 200 familles. Ça se fait par des entretiens personnalisés qui peuvent être bien sûr renouvelés, mais aussi par des visites à domicile, lorsqu'une personne vit seule ou rencontre des difficultés pour se déplacer.

Le Conseil local en santé mentale, le CLSM, réalise un travail important de concertation et de coordination entre tous les professionnels de santé souvent face à des situations complexes pour des personnes porteuses d'un handicap invisible, psychique notamment. Et le 10 octobre dernier, la Ville de Neuilly a accueilli les deuxièmes rencontres des CLSM des Hauts-de-Seine, qui ont permis à plusieurs villes de partager les expériences. Et d'ailleurs, certaines villes ont repris l'idée de créer un Conseil local en santé mentale. Celui de Neuilly, comme vous le savez, existe depuis 2013.

L'Espace Santé Jeunes organise aussi des entretiens individuels et des groupes de parole pour des jeunes de 13 à 18 ans. Dans le domaine des sports, nous en sommes à à peu près 24 associations sportives ayant la mention Handisport. Et par ailleurs, nous poursuivons l'organisation d'événements annuels, que ce soit avec des adultes dans le cadre des Défis du handicap depuis 2011, mais également auprès d'enfants handicapés scolarisés à Neuilly, avec la Fête de l'eau, qui est un événement plus ancien, qui a été créé en 2005.

Alors, puisqu'on parle des jeunes, dans les établissements scolaires, ce sont à peu près 190 élèves handicapés qui y sont scolarisés, tous niveaux, de la maternelle au secondaire, en dehors des instituts spécialisés. Nous avons une classe de 12 élèves, une classe ULIS à l'école Edith Gorce-Franklin. Et puis, par ailleurs, dans les structures de la petite enfance, une cinquantaine d'enfants handicapés bénéficient d'un projet d'accueil individualisé.

Il y a eu un effort aussi qui a été fait dans le domaine de l'accessibilité des lieux culturels, puisque, en matière d'équipement, par exemple à la médiathèque est proposée une offre de collections adaptées avec des romans imprimés en gros caractère et des livres audio. Les salles de cinéma du Village sont équipées de boucles magnétiques pour les personnes malentendantes. Et par ailleurs, le personnel de la mairie de Neuilly est particulièrement bienveillant à l'égard des personnes handicapées, et bien sensibilisé pour l'accueil de ces personnes, pour qu'ils soient confortablement installés en salle, dans les meilleures conditions de visibilité possible, notamment au Théâtre des Sablons, mais pas uniquement.

Il y a le CCAS aussi qui finance depuis 8 ans une classe de théâtre à l'EMAD, pour 14 adultes qui ne vivent pas en institution. Donc ce sont des particuliers. Et le Ciné jeunes, qui est une initiative du Conseil municipal des jeunes, organise une séance de cinéma gratuite pour les élèves handicapés scolarisés dans notre Ville.

Je termine juste avec l'emploi. En matière d'emploi, les services municipaux de la Ville compte 9,57 % de collaborateurs en situation de handicap, ce qui dépasse très nettement les 6 % exigés par la loi de 1987. Et en outre, le service emploi apporte son aide aux demandeurs d'emplois handicapés pour la mise à jour de leur CV, pour diffuser des informations concernant des sessions de recrutement leur étant destinées et la mise en relation avec des entreprises de la Ville.

Et puis, par ailleurs, nous sommes aussi une ville ouverte, puisqu'il y a le réseau de Cinq villes se mobilisent, que nous avons créé avec quatre autres communes des Hauts-de-Seine, dans le cadre de soirées d'échanges pour permettre à des professionnels, que ce soit des professionnels ou des associatifs dans le domaine du handicap, de pouvoir apporter leurs concours et leurs conseils aux personnes qui pourront ainsi repartir avec des pistes et des conseils dans leurs projets de vie.

Voilà donc pour ce rapport de la Commission communale pour l'accessibilité, tout en rappelant que le handicap et l'accessibilité sont des domaines transversaux qui touchent à tous les domaines de la vie, faisant appel à de nombreuses compétences dans les services de la ville et aussi au concours d'un certain nombre de collègues élus du Conseil municipal. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Jean, pour ce rapport sur le handicap. Qui veut prendre la parole ? Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Moi, j'ai lu avec grande attention ce rapport et je voudrais vous en féliciter, parce que je trouve que ça donne beaucoup d'informations très intéressantes sur l'accessibilité des personnes handicapées. Et je pense que c'est une bonne chose d'avoir ce rapport. Peut-être la présentation peut être un peu plus concise, parce qu'on l'a évidemment tous lu.

De ce fait, j'avais plusieurs questions. D'abord une question concernant les places qui ont été créées en 2010-2018 pour le stationnement. On a une obligation, qui est de 2 %. On est à 1,82. Moi, je voulais savoir s'il y avait bien un roulement, et en particulier des places qui disparaissaient. Ça, c'est ma première question.

Est-ce que je pose toutes mes questions ou est-ce que, au fur et à mesure... ?

M. LE MAIRE.- Allez-y, posez vos questions.

Mme MAURIN FOURNIER.- La deuxième, c'est que je ne vois nulle part apparaître, par rapport aux grands projets actuels qui vont donc nous coûter beaucoup d'argent en investissement, la préoccupation concernant les personnes handicapées. Je pense en l'occurrence évidemment aux « Allées de Neuilly », puisque, aux « Allées de Neuilly », il n'y a rien en termes de recherche vis-à-vis de la RATP pour faciliter l'accès des handicapés, ni pour

traverser dessous en toute sécurité. Donc je suis quand même très déçue que, à ce niveau-là, il n'y ait pas au moins l'ouverture d'une réflexion par rapport à ces grands projets.

En ce qui concerne les éléments qui sont traités par le CCAS sur les apports qui sont... Je crois qu'il y a également la télésurveillance. Je ne suis pas sûre, mais je pense que serait bien, si elle n'y était pas en tout cas, de la proposer, parce que cela permettrait aux personnes handicapées qui sont chez elles de pouvoir avoir une sécurité en tout cas d'appel.

J'avais une question concernant le GEM, le Groupement d'entraide mutuelle, puisque je vois que l'objectif, c'est d'ouvrir au premier trimestre 2019, et qu'il sera mis à la disposition du GEM la grande salle de la résidence Beloeuil. Donc je voulais savoir si c'était les aidants qui étaient simplement invités, ou si c'était les personnes qui sont suivies par le Conseil en santé mentale. Et là, j'ai vraiment une interrogation, si c'était le cas. Nous avons déjà eu cette problématique posée dans le cadre de la résidence du Pont et je ne suis pas persuadée qu'il faille mélanger deux... Je suis même tout à fait contre le fait qu'on puisse imaginer mélanger deux fragilités, celle de l'âge et celle du handicap.

En ce qui concerne les conférences – vous en avez parlé – sur les parents, etc., je ne vois pas très bien ce que ça fait là, parce que les Mardis des parents, c'est concernant les adolescents. C'est pas uniquement les personnes handicapées. Et la conférence-débat sur la relation parents-bébé, je ne vois pas tellement le rapport. Enfin, c'est un détail.

Et puis je crois que c'est tout. Ah si, non, j'avais une autre question qui concerne, dans les établissements scolaires, sur les référents loisirs handicaps au sein des équipes des activités périscolaires. Les Caisses d'allocations familiales ont des budgets spécifiques pour accompagner les familles qui ont des enfants handicapés. Donc je voulais savoir s'il y avait une relation qui était menée avec la CAF, auquel cas ce serait peut-être intéressant de le faire, si ce n'était pas le cas, parce qu'ils ont des budgets qui sont alloués spécifiquement pour adapter des vacances de façon à ce que les familles entières puissent partir, même si elles ont un enfant handicapé. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres interventions sur... ? Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- Oui, je voulais tout d'abord vous remercier donc pour ce rapport qui est très riche.

Moi, j'avais deux questions. Vous avez indiqué que l'accessibilité à la voirie et aux espaces publics était faite partout là où la Ville intervient seule. Je voulais savoir où se classait le Pont de Neuilly. Est-ce que c'est un endroit où la Ville intervient seule ou pas ? Effectivement, c'est très important que les personnes handicapées puissent se déplacer partout dans la ville. Or, là, c'est manifestement un endroit qui est complètement inaccessible, puisque ce sont des escaliers. Est-ce que c'est un endroit... Puisque, en dessous, l'île est du territoire de Neuilly. Est-ce que ça veut dire que c'est un endroit uniquement Ville ou est-ce que c'est partagé avec l'État ? Si vous n'avez pas la réponse, vous me la donnerez ultérieurement.

Et puis j'avais une autre question sur les places de stationnement. Alors, vous signalez qu'il y en a 165. Alors, peut-être que ce n'est pas assez, je n'en sais rien. Mais, surtout, ce qui m'importe, c'est que je n'en ai toujours pas vu une seule qui soient aux normes, sachant que les normes, ce n'est pas quelques centimètres de plus, c'est 1,5 fois la largeur des places de stationnement classiques. Je voudrais savoir quand est-ce qu'on en aura et j'ose espérer que, au moins lorsqu'on fera les « Allées de Neuilly », on aura des places de stationnement qui seront enfin aux normes pour les handicapés, c'est-à-dire qu'ils ne risquent pas leur vie en sortant de leur voiture parce qu'ils ouvrent la portière, il faut qu'ils sortent leur fauteuil et donc qu'ils se fassent emporter parce que la place n'est pas assez large. Voilà.

M. LE MAIRE.- Merci. Jean. Alexandra répondra sur le sujet sur la santé mentale, et moi sur quelques éléments, notamment sur la RN13 et le Pont de Neuilly.

M. DE ROQUETTE-BUISSON.- Merci, Monsieur le Maire. Alors, concernant les places de stationnement PMR, pour répondre d'abord à Madame MAURIN FOURNIER, donc comme je disais tout à l'heure, les places PMR sont créées exclusivement à la demande du particulier, et c'est une obligation. La Direction de la réglementation du domaine public, la DRDP s'assure et doit s'assurer – elle le fait – qu'il y ait une équitable répartition de ces places PMR sur l'ensemble du territoire de la commune, et à chaque fois qu'il y a une nouvelle demande de création de place, elle vérifie à la fois dans le quartier et sur l'ensemble de la ville si cela ne crée pas un déséquilibre dans cette répartition.

Ensuite. Ensuite, concernant la mise aux normes des places PMR, qu'a posée Madame BRANNENS, alors, comme je disais les autres années, toutes les places PMR sont utilisables et les usagers peuvent s'y garer sans la moindre difficulté. J'ai fait à nouveau un point hier soir avec la DRDP. Simplement, comme vous le savez, je le répète tout le temps mais la réglementation est très stricte et elle ne permet pas toujours de faire une mise aux normes en fonction de l'espace dont on dispose. La réglementation, elle a été établie de manière nationale. Elle n'a pas forcément été adaptée en fonction des communes. Donc les textes qu'on a, ils s'appliquent sur l'ensemble des communes. Et il y a certaines rues qui sont étroites et sur lesquelles il est difficile de pouvoir mettre exactement aux normes ces places PMR. Il ne faut pas non plus que ça empiète sur la chaussée. Donc, alors, mais, néanmoins les places récentes qui ont été créées sont... Je crois que les 7 dernières qui ont été créées sont aux normes. Après, mais cela n'empêche pas les personnes de pouvoir s'y garer facilement. Et d'ailleurs, à ma connaissance, j'ai posé la question à la DRDP : elle n'a pas reçu de plainte particulière de la part de personnes qui auraient considéré qu'elles ne seraient pas parvenues à se garer. En tout cas, moi, ça ne m'est pas revenu.

M. LE MAIRE.- Alexandra.

Mme FOURCADE.- Juste un mot sur le GEM, donc le Groupe d'entraide mutuelle, Madame MAURIN FOURNIER. Donc comme vous l'a très bien expliqué Jean DE ROQUETTE-BUISSON, ça fait donc plusieurs années qu'on essaie de coordonner un certain nombre d'acteurs sur le territoire de Neuilly pour améliorer les réponses qu'on donne aux personnes souffrant de handicap psychique. Donc le Groupe d'entraide mutuelle vient compléter cette offre. Je rappelle qu'on a effectivement réussi à rapatrier les lits d'hospitalisation. On a maintenant un hôpital de jour qui va fonctionner rue du Pont, en complément de la consultation qui existait déjà. On a déjà ce qu'on appelle un Centre d'accueil thérapeutique par le travail, le CATTP. Je vous épargne les sigles. Et le GEM vient compléter une offre qui n'était pas disponible actuellement sur la commune de Neuilly. Ce groupement, il est pas du tout géré par la Ville. Il est géré par une association spécialisée, qui s'appelle l'Œuvre Falret, qui prend en charge intégralement le recrutement, l'organisation, et ce n'est absolument pas le Conseil local en santé mentale qui oriente des patients parce que, nous, on n'a aucune vocation à avoir le moindre lien avec la partie soins. Nous, on coordonne des acteurs dans l'intérêt des familles et des personnes malades, mais on n'a aucun rôle en matière de soins et thérapeutique. On n'est pas dans ces missions-là.

Donc le GEM sera géré par l'Œuvre Falret. Il est effectivement prévu que ce soit le lieu Beloeuil qui serve de lieu de rencontre pour ces personnes, donc qui seront gérées par l'association Œuvre Falret, dans le cadre d'une convention qui sera passée avec le CAS de Paris, puisque vous savez que Beloeuil n'est pas géré directement par la Ville de Neuilly mais par la Ville de Paris. Et la Ville de Paris a donné son accord, le Paris 17^e, exactement, qui a donné son accord. Et, bien évidemment, il n'est pas question de mélanger les deux types de public. Donc il y aura des plages d'organisation de ces activités, qui tiendront compte d'un partage de cet équipement entre les besoins de l'Œuvre Falret d'une part et les résidents de Beloeuil, qui ne seront évidemment pas pénalisés par cette nouvelle organisation. Voilà. Je pense que c'est un vrai atout, en tout cas pour les patients de Neuilly, d'avoir ce complément par rapport à ce qui existe déjà et je pense que beaucoup de familles sont extrêmement heureuses de pouvoir avoir un GEM à proximité, puisque les autres GEM du territoire étaient plutôt à Villeneuve-la-Garenne, si je ne dis pas de bêtise, et il y en a un deuxième aussi dans les Hauts-de-Seine qui est beaucoup plus éloigné. Donc ça nous donne une ressource de proximité pour les familles qui sont concernées et pour les personnes concernées.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci. Deux éléments supplémentaires en ce qui concerne le Pont de Neuilly. Je crois que c'est Madame BRANNENS qui a évoqué le sujet. Nous nous voyons cette semaine avec les maires de Puteaux et de Courbevoie pour justement ajuster nos besoins, nos demandes et nos souhaits d'évolution sur

l'accessibilité en général du Pont de Neuilly et engager la discussion avec l'État qui, comme je l'avais dit à l'occasion d'autres Conseils, est prêt à nous déléguer la gestion du Pont de Neuilly et à nous confier les travaux qui sont nécessaires pour améliorer la relation entre Neuilly et les deux communes que je viens de citer.

Sur la RN13, on a bien sûr intégré dès le départ, notamment ce que Madame BRANNENS évoquait également, c'est-à-dire les largeurs de stationnement pour les places handicapés, qui nécessitent, vous savez, la largeur de la portière en plus de la largeur du véhicule, de telle manière à sécuriser totalement les entrées et les sorties de véhicules, notamment en fauteuil, qui sont particulières. Et en ce qui concerne la RATP, toutes les installations et les quais seront bien entendu directement aux normes. Donc la RN13, au-delà de sa configuration nouvelle, intégrera bien sûr l'ensemble des éléments d'accessibilité. Voilà.

Jean.

M. DE ROQUETTE-BUISSON.- Oui, merci, Monsieur le Maire. Juste pour préciser que la Commission communale pour l'accessibilité a fait l'objet d'une réunion l'année dernière, en 2017, spécifiquement sur les « Allées de Neuilly », et notamment pour... d'abord pour présenter le projet en général aux membres et surtout pour voir un peu par rapport à ces spécificités que vous venez d'expliquer. Donc voilà. Ces différents points d'ailleurs figuraient, on ne les a pas remis cette année, mais ils figuraient dans le rapport de l'année dernière, dans le document.

M. LE MAIRE.- Ok. Merci de cette précision. Donc c'est un rapport sur lequel on prend acte. Il n'y a pas de vote. Donc je vous remercie de prendre acte de ce rapport.

Et je vous propose d'aller sur les délibérations de la deuxième partie. Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Non, juste sur cette délibération dont nous prenons acte, mais je regrette qu'on n'ait pas prêté d'autres lieux ou qu'on n'est pas fait d'autres lieux que la résidence Beloeuil pour le GEM. Donc je le regrette.

M. LE MAIRE.- Très bien, c'est noté.

Deuxième partie

M. LE MAIRE.- Donc sur la deuxième partie, y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- Oui, j'ai plusieurs délibérations sur lesquelles je voudrais poser des questions. Tout d'abord, la délibération n°12 qui concerne la cession de sept logements à la SEMINE à l'euro symbolique, sous deux conditions : d'une part l'obtention par la SEMINE du conventionnement desdits logements, conventionnement qui a été obtenu, et d'autre part attribution à la commune, au plus tard donc à la fin de l'année, de l'intégralité des droits de désignation sur les logements. Je voudrais savoir, parce que je ne suis pas sûre de tout comprendre dans cette délibération, qui est censé attribuer à la commune les droits de désignation ? C'est la SEMINE ? C'est qui ?

M. LE MAIRE.- François LE STANG.

M. LE STANG.- Oui. Comme d'habitude, c'est récurrent, ça fait partie de ces cessions qui nous permettent de diminuer notre amende SRU. Ensuite, ce sont les bailleurs, au cas particulier la SEMINE, qui délèguent normalement dans le droit de désignation. Sauf que, si vous voulez, là, étant donné que c'est la Ville qui a consenti classiquement la renonciation au montant équivalent au droit de désignation, la Ville, si on n'était pas carencé, c'est la ville – c'est ce qui est dans la délibération – qui a le droit de désignation. Maintenant, ce qui va se passer par le jeu j'allais dire de la nouvelle réglementation pour les villes carencées comme Neuilly, c'est que la SEMINE

va se voir imposer par la préfecture la désignation des attributaires des logements. Mais le processus est le même que par le passé, si vous voulez.

Mme BRANNENS.- Donc je ne vois pas trop l'intérêt. Quel est l'intérêt que... ?

M. LE STANG.- C'est une question de timing, si vous voulez. C'est sur une année et le changement sur la législation est intervenu entre le moment où on avait conclu avec la Ville, sur la réservation à la Ville du droit de désignation, et au moment où la législation nationale a changé, nous imposant, tous les bailleurs sociaux de Neuilly et de toutes les villes carencées, de signaler, dès lors qu'il y aurait un logement social vide, dans notre parc, qu'il soit réservé ou pas à la Ville ou à quelqu'un d'autre.

Mme BRANNENS.- D'accord. Donc ça veut que ça ne change rien, que ce soit la Ville ou que ce soit la SEMINE qui ait les droits.

M. LE STANG.- Non puisque *in fine*...

Mme BRANNENS.- Ce sera de toute façon le Préfet qui attribuera.

M. LE STANG.- Voilà.

Mme BRANNENS.- OK. Merci. C'est plus clair.

Je continue toutes mes questions, j'imagine.

M. LE MAIRE.- Je vous en prie.

Mme BRANNENS.- J'ai la n°13, celle qui suit juste après, qui concerne la restitution à la Ville des locaux loués au 104-116 avenue Charles de Gaulle par la société Equant, qui est Orange. Si je ne me trompe pas, c'est dans le cadre du Carreau de Neuilly, marché couvert. Je voulais savoir où ça se situait exactement dans le Carreau de Neuilly. Est-ce que c'est au premier étage, au rez-de-chaussée ?

M. LE MAIRE.- C'est juste au-dessus du Carreau de Neuilly.

Mme BRANNENS.- D'accord. Je voulais savoir, parce que j'ai cru comprendre qu'il y avait des projets justement sur ce marché couvert, quel était le projet global que l'on avait sur cet emplacement et qu'est-ce qu'il advenait des salles de tennis de table qui, si je ne me trompe pas, sont également au premier étage.

M. LE MAIRE.- Alors, d'abord, cette délibération n'a rien à voir avec une perspective de projet. C'est simplement la fin d'un bail, ou en tous les cas le renoncement du bail d'Orange, et donc ce local sera remis en location de façon précaire. Et ça permet de faire le lien avec la deuxième partie de votre question. Pour nous, il n'y a pas de sujet *a priori*. Il y a simplement une volonté de l'autre copropriétaire, très majoritaire, qu'est la Caisse de retraite des personnels navigants, de faire évoluer son actif. On ne sait pas encore dans quel sens, donc on est vigilant, à l'écoute. On a une assistance à maîtrise d'ouvrage pour bien comprendre l'économie de cet immeuble et des intérêts de la Ville. Et ensuite, c'est si la Caisse de retraite des personnels navigants, la CRPN, déclenche une opération soit de cession, soit de rénovation, que la Ville s'intégrera dans la discussion avec eux et qu'à ce moment-là une programmation et des réponses à vos questions pourront être données, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La CRPN s'interroge sur l'avenir de son actif, et comme on est solidaire d'eux, puisqu'on est aussi propriétaire de quelques éléments, mais très minoritaire, on est mobilisé pour défendre nos intérêts le cas échéant.

Mme BRANNENS.- OK, merci.

Ensuite, j'ai la délibération n°15 qui concerne une convention avec la Maison de la famille. Je voulais juste signaler qu'on a arrêté Temps libre, à qui on versait une subvention d'équilibre, justement, de l'ordre de 250 000 euros...

M. LE STANG.- (*Intervention hors micro inaudible.*)

Mme BRANNENS.- Enfin, il y avait une subvention, pas d'équilibre, excusez-moi, 250 000 euros pour la remplacer par la Maison de la famille. Alors, au départ, on versait un peu plus de 16 000 euros à la Maison de la famille. L'an passé, 45 000... 45 700 exactement. Et cette année, on va verser 123 000. J'ai entendu, lors d'un précédent Conseil, le fait que... Enfin, un des arguments, c'était que la Maison de la famille était dynamique, etc., bien gérée et qu'on basculait de 250 000 euros à 40 000 euros, donc c'était un gros avantage pour la Ville, et qu'on avait globalement le même service, si j'ai bien compris, voire mieux. Là, on remonte à 123 000 euros. Je me pose la question : est-ce que, dans le prochain budget, on ne sera pas revenu au niveau de Temps libre, c'est-à-dire 250 000 euros, et qu'on aura finalement juste substitué la Maison de la famille à Temps libre ? Donc, ça, c'est ma question.

Et deuxième point, puisqu'on intervient quand même pas mal, je vois, au sein de cette association, est-ce que, là, on ne pourrait pas, comme je l'ai demandé à plusieurs reprises dans les associations que l'on aide beaucoup, demander à ce que les tarifs – alors, c'est peut-être le cas, je n'en sais rien –, mais demander à ce que les tarifs soient fonction du quotient familial des adhérents, c'est-à-dire que les tarifs soient modulés en fonction des revenus des personnes qui pratiquent les activités ?

M. LE MAIRE.- OK. Sur cette délibération, il faut comprendre que, vous l'avez rappelé d'ailleurs, il y avait avant sur ce site une subvention de Temps libre de 250 000 euros, et sur un autre site une subvention de 15 ou 20 000 euros, 16 000 euros, je crois exactement. Donc on avait deux sites, avec un total de subvention de plus de 260 000 euros. Aujourd'hui, on a un site et une subvention de 45 000 euros. Vous avez raison d'évoquer la subvention d'équilibre qui a été votée au dernier Conseil municipal, mais qu'il faut assimiler à un montant d'accompagnement de la liquidation de Temps libre, notamment pour la prise en charge d'un certain nombre de frais de liquidation, et en particulier de frais de licenciement, au même titre qu'il y a quelques frais exceptionnels liés à l'arrivée de la Maison de la famille. Mais ce qu'il faut retenir des deux montants et de la rationalisation, c'est que là où on avait 250 + 16 + deux sites, on a aujourd'hui 45 et un site. Et donc c'est dans cette régularité, dans cette vitesse de croisière que le subventionnement va maintenant s'opérer. Et donc on est dans une équation extrêmement favorable, pour un service dont le périmètre est constant. Je ne vais pas revenir sur le débat, qu'on avait déjà eu sur les dérives financières de Temps libre, qui nous avait amenées à prendre cette décision.

Je rappelais juste que, sur cette délibération, l'abstention de Monsieur LARMURIER, puisqu'il est également administrateur de la Maison de la famille.

Mme BRANNENS.- Est-ce que les tarifs sont modulés en fonction des revenus des adhérents ?

M. LE MAIRE.- Ça, c'est une invitation qui est faite au CCAS pour ceux des enfants ou des familles qui ont des difficultés, à avoir des financements qui sont au cas par cas et qui sont déjà effectués dans le cadre du CCAS. Voilà. Ensuite, il n'y a pas de modularité, ou alors il faudrait le faire pour toutes les associations de la Ville, et ça n'est pas le cas aujourd'hui. Pour autant, on est extrêmement vigilant. On avait déjà eu le débat la semaine dernière sur les centres de loisirs, me semble-t-il, sur les séjours de vacances, plutôt, sur la possibilité d'accompagner les familles qui en ont besoin.

Mme BRANNENS.- Sur le point n°22, qui concerne la fourrière, on a un nouveau délégataire, puisqu'il y a une nouvelle DSP qui devrait se mettre en place. Or, j'ai cru comprendre en commission que ce délégataire avait été choisi entre autres parce qu'il bénéficiait d'un emplacement de stationnement à Levallois. Or, depuis le choix de ce délégataire, Levallois reprend cet emplacement, ce qui fait que nous n'avons plus d'emplacement de stationnement, et qu'on recherche un endroit de stationnement, qui pourrait être ou Clichy ou Nanterre. Or, au cours de cette commission, quelqu'un a évoqué le fait que, dans Paris, quand il y avait des fourrières, quelques fois, elles se trouvaient tout simplement à l'intérieur d'un des parkings de la ville. Et une suggestion qui a été faite au cours de cette commission, et que je me permets justement de transmettre ici, c'est : est-ce qu'on ne pourrait pas être autonome de cette façon, en utilisant un des étages des parkings de la ville – on a quand même pas mal de parkings dans la ville, ils ne sont pas tous pleins –, en consacrant un des derniers sous-sols d'un de ces parkings pour notre fourrière à nous, ce qui nous rendrait beaucoup plus autonomes, et dans le choix de notre

délégataire – enfin, il est choisi pour celui-là, mais pour les prochains par exemple –, et qui permettrait aux Neuilléens de venir très facilement, pour le coup, chercher leur voiture.

M. LE MAIRE.- Sur cette fourrière, vous l'avez rappelé, effectivement, un des avantages, c'était cette pré-fourrière à Levallois qui, depuis, donc, voilà, a été remise en cause par la ville de Levallois. Donc Clichy Dépannage doit nous proposer d'autres solutions de pré-fourrière. Sur l'idée de la loger dans un parking de la ville, ça semble compliqué – on regarde –, mais pour des raisons de gestion, c'est-à-dire que la taille critique pour amortir le personnel de surveillance, le guichet d'accueil, le système de paiement et l'autre problème qui est de pouvoir assurer la descente des véhicules de fourrière, qui ont quand même des gabarits assez importants, dans les rampes d'accès et dans les virages de nos parkings... Pour ces deux raisons, ça semble extrêmement compliqué. On regarde néanmoins, à la fois en interrogeant Clichy Dépannage sur le seuil de rentabilité, en termes de nombre de voitures et de places qui pourraient éventuellement satisfaire ce type de solution que vous avez évoquée, et l'accessibilité eu égard aux véhicules, aux dépanneuses, qui sont encore une fois assez larges et qui peuvent, avec surtout le remorquage, être très exigeantes en termes d'espace pour tourner. Si bien entendu ces deux solutions se vérifiaient, et on est comme tout le monde favorable à une pré-fourrière la plus locale possible, ce qui est quand même beaucoup plus intéressant... Mais je crains que, pour des raisons financières et des raisons liées à la configuration des parkings, cette solution soit difficile. Mais on la regarde.

Mme BRANNENS.- OK. La n°24, qui concerne le rapport de la DSP Sogeres. Donc, là, on a démarré avec une nouvelle DSP pour 5 ans. Et, à l'occasion de cette renégociation, on a obtenu manifestement une baisse des prix, ce qui est très bien, mais qui fait que, *in fine*, les comptes de la Ville sont positifs, et ce n'est pas qu'un peu, puisque c'est 250 000 euros sur l'année. Donc, ce que je demande, c'est tout simplement qu'on répercute cette baisse de prix sur le prix des repas, parce que je ne pense pas qu'un des buts de ce service que l'on fournit aux habitants de la Ville et aux employés, ce soit de gagner de l'argent sur ce service. Donc on doit équilibrer, c'est normal. Ça me semble tout à fait normal d'équilibrer les coûts, mais ça ne me semble pas normal de faire des gains. Donc je demande à ce que ce gain obtenu en renégociant les prix avec la Sogeres soit répercuté sur les prix des repas.

M. LE MAIRE.- Ces tarifs sont ajustés sur la période de la concession. Donc faire des réajustements de tarif sur une année, ça serait extrêmement compliqué et difficile. Ce que les gens veulent aussi, c'est une stabilité des tarifs. Et encore une fois, au final, dans ce type de délégation, vous verrez que c'est plutôt le prestataire qui est déficitaire et lui-même mutualise un certain nombre de dépenses ou refacture en interne telle ou telle prestation. Donc, au final, voilà, il n'y a pas de déséquilibre de nature à remettre en cause la politique tarifaire sur ce type de délégation. On verra à la fin, si jamais il y avait un écart qui bien sûr bénéficiait à la Ville, on pourrait réimaginer, pour en tous les cas la convention suivante un meilleur compromis entre les tarifs et le coût et l'équation et l'équilibre général du marché, mais je crois – et, tant mieux, d'ailleurs – que, voilà, cette concession, comme c'est général le cas, s'équilibre au final.

Mme BRANNENS.- Oui, enfin, que la Sogeres fasse des déficits, c'est son affaire, je dirai. J'ai regardé le prix moyen des repas – alors, c'est une moyenne, avec tout ce que cela comporte : il y a une légère augmentation. Au minimum, ce que je demande, si effectivement vous ne voulez pas baisser les prix sur une année, c'est au moins de ne surtout pas les augmenter.

M. LE MAIRE.- Emmanuelle, tu voulais rajouter quelque chose ?

Mme D'ORSAY.- Oui, en fait, pardon, vous parlez des repas facturés aux familles ou des repas facturés par la Sogeres ?

Mme BRANNENS.- Des repas facturés aux familles.

Mme D'ORSAY.- Oui, mais dans les repas facturés aux familles, rentre en compte un certain nombre d'autres choses, comme les fluides, le personnel. Voilà. Donc le repas facturé aux familles, ce n'est pas juste l'achat du repas de la Sogeres. Il y a d'autres choses qui rentrent en compte, si vous voulez, d'autres charges.

Mme BRANNENS.- J'entends bien mais, au final, la Ville a gagné 250 000 euros.

Mme D'ORSAY.- Non, mais il y a d'autres charges et il y a d'autres charges qui augmentent. Par exemple, les fluides, ça augmente, si vous voulez. Donc les repas facturés aux familles, on ne se fait pas de l'argent sur les familles. La restauration scolaire coûte de l'argent à la Ville.

Mme BRANNENS.- Ce n'est pas ce que j'ai vu dans le rapport qui nous a été présenté.

Mme D'ORSAY.- Non, mais ça, c'est le rapport de la Sogeres. C'est uniquement l'achat des repas. Sur la globalité, la restauration scolaire coûte à la Ville.

M. LE MAIRE.- Je pense que les dépenses de personnel, Emmanuelle D'ORSAY a raison de le rappeler, sont des dépenses qui viennent en ajout ou en déduction, ça dépend de quel point on se place, et qu'à la fin, de toute façon, la Ville est très largement contributeur aux repas, et ce n'est pas un système de coopérative entre la Ville et les parents, avec une équation et un résultat qu'on reverse à la coopérative. C'est un système où il y a un coût, un coût de revient qui est fait de différents postes : la Sogeres, bien sûr, le personnel, les accompagnateurs, des fluides supplémentaires, des achats de goûter qui ne sont pas forcément dans le même... des animateurs qui interviennent également en accompagnateurs, voilà. Et tout ça fait un prix qui est très supérieur, bien entendu, déjà, au prix facturé. Et donc avant qu'on soit dans un coût de revient qui soit supérieur au prix facturé, je pense que, voilà, il y a des très très très grosses marges de manœuvre. Donc c'est très largement déficitaire vis-à-vis des familles pour la Ville, et tant mieux. C'est comme ça que ça fonctionne. C'est la manière de la Ville de participer aussi au bien-être de ses habitants, de ses enfants.

Mme BRANNENS.- Dernier point, c'est la délibération n°28, qui concerne la création de deux emplois pour la gestion des logements sociaux qui ont été repris par la Ville. Je voulais savoir si ces deux emplois concernés des personnes que l'on reprenait, puisqu'il y a manifestement une diminution de personnel à la SEMINE, si c'était des personnes de la SEMINE, ou si c'était des recrutements externes ou internes.

M. LE STANG.- Oui, donc les deux emplois : il y a un emploi, comme vous le voyez dans la description, qui correspond à une personne qui va tenir le guichet logement, qui maintenant se trouve rue Beffroy et donc est sous la responsabilité directe de la Ville, comme on avait pu vous l'expliquer ; et le second emploi est un emploi qui, en tout état de cause, va être proposé au responsable technique de la SEMINE. Donc ce serait un potentiel reclassement.

Mme BRANNENS.- Merci. J'en ai fini pour mes délibérations. Je voulais juste signaler que, sur la 15, qui concernait la convention sur la Maison de la famille, que je m'abstiendrai.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci. Qui veut prendre la parole sur la deuxième partie ? Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, Monsieur le Maire. J'avais une question sur la 14, je voulais savoir si les personnes pour lesquelles vous nous demandez de signer une transaction, c'est-à-dire de perdre donc 56 000 euros, alors que c'est des personnes qui doivent de l'argent depuis 2016, est-ce qu'on les relogé ?

M. LE MAIRE.- Non, non. On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre.

Mme MAURIN FOURNIER.- Voilà. Moi, je regrette franchement, là aussi, qu'on puisse donner un exemple de ce type, c'est-à-dire des personnes qui, ne payant pas, finalement, et bien s'en sortent de cette façon. Pour ceux qui ont payé leur loyer tous les mois, je trouve que c'est quand même un peu dommage, à moins qu'ils aient une vraie raison, mais ce n'est pas exposé dans la délibération.

M. LE MAIRE.- C'est ce qu'on a dit, si vous avez bien entendu : nous ne les relogeons pas.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, oui, j'ai bien compris. Et heureusement. Sinon, j'aurais voté tout à fait contre.

M. LE STANG.- Et Madame MAURIN FOURNIER, de surcroît, dans ces cas-là, la plupart du temps, ce sont des personnes qui sont considérées comme insolvables par la Banque de France. Donc on n'a pas les moyens juridiques de les assigner, y compris sur un moratoire qui durerait extrêmement longtemps. Donc si vous voulez, on est en incapacité d'agir en justice. Donc c'est une renonciation malheureuse mais, évidemment, comme l'a dit Monsieur le Maire, il n'y a aucune faculté de relèvement.

Mme MAURIN FOURNIER.- Tant mieux pour le relèvement, mais il me semble que vous les avez assignés depuis 2016, mais sans succès, puisqu'ils ont fait traîner.

En ce qui concerne la 15, sur la Maison de la famille, vous avez donné donc une première réponse. Moi, je dois dire que, sur la convention, j'ai quand même quelques questions. Je suis un peu étonnée du manque de précision sur le concours financier que la Ville va attribuer à l'association, fixé chaque année, etc., mais on ne parle ni du nombre de familles concernées, ni de pourcentages par rapport aux ressources propres, ce qui est toujours dangereux quand on subventionne des associations, puisqu'elles ont vite tendance à penser que la Ville y pourvoira.

Dans l'article 6, vous parlez de « la Ville se réserve de la faculté de ne pas subventionner les activités manifestement trop déficitaires ». Je ne sais pas ce que ça veut dire dans une convention. Qu'est-ce que c'est, « manifestement » ? Jusqu'où on accepte le déficit ? Pour quel... ? Je trouve que cette convention manque vraiment de précision. On a les comptes l'année d'après, au 31 décembre suivant, alors qu'il est bien précisé qu'ils doivent se faire auditer dans les 3 mois. Donc je ne vois pas pourquoi on attend encore un mois pour avoir les comptes. Et puis alors l'article 13 m'a encore plus interpellée. C'est « la décision de résiliation à l'initiative de la Ville est prise sur décision du Maire, sans qu'il soit nécessaire de consulter préalablement le Conseil municipal ». Je ne comprends pas pourquoi, tout d'un coup, le Conseil municipal n'est plus à même de pouvoir analyser. J'ai l'impression qu'on prend l'exemple de Temps libre comme monnaie courante sur le droit de vie ou d'arrêt d'une association, et je le déplore.

M. LE MAIRE.- Oui. Sur cet élément, juste un chiffre. On était, de mémoire, sur Temps libre, à 200 ou 250, à un peu moins de 300 adhérents. Je parle sous le contrôle de ceux qui étaient dans l'association. Un peu moins de 300 adhérents. Là, on est à 1 000 adhérents. Donc le ratio est 3 fois supérieur. Voilà. Ensuite, certaines des modalités de la convention sont des modalités de droit public, qui s'opèrent. Et sur le contrôle financier, la Ville a une capacité d'audit à tout moment. Et donc il nous est arrivé et il nous arrive chaque année de diligenter des audits sur les associations, dès lors qu'on sent que c'est nécessaire de le faire, qu'on a besoin de contrôler et de vérifier la manière dont est utilisé l'argent de la Ville. Donc je peux vous dire que tout est extrêmement contrôlé et les uns et les autres rendent des comptes. Et la période de transmission des comptes est tout simplement alignée sur la période légale au cours duquel une association peut faire ses comptes, c'est-à-dire la fin de l'année N+1. Et c'est dans ce cadre-là qu'on inscrit l'exigence de la Ville.

Mme MAURIN FOURNIER.- Le fait vous soyez seul décisionnaire, c'est... ?

M. LE MAIRE.- C'est le pouvoir du Maire.

Mme MAURIN FOURNIER.- C'est le pouvoir du Maire. Dans toutes les associations subventionnées, vous êtes le seul décisionnaire ?

M. LE MAIRE.- Absolument. C'est la règle. C'est le droit. Je sais que vous y êtes attachée, donc vous allez approuver.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ensuite, on a les conventions de délégation concernant les exploitations de parkings. En fait, on s'aperçoit que certains parkings fonctionnent, d'autres pas tellement, et pour des raisons qui nous sont exposées année après année. En tout cas, on nous dit, par exemple Parmentier, il n'y a que 47 places sur les 105 qui sont normalement en amodiation. Donc ce parking est en perte. Et puis on n'a pas de perspectives qui nous sont présentées. La seule perspective que j'ai vue, c'est sur la 20, où on a l'intégration de la place du Marché, puisqu'on avait avant un contrat qui permettait d'englober les pertes du marché, avec les bénéfices du parking. En

fait, on met tout ça dans la 20, avec ceux qui gèrent ces parkings-là. Et quand on voit le résultat de la 20, donc c'est-à-dire de la gestion, on s'aperçoit qu'on n'a aucune redevance. Donc, moi, ma question, elle est : est-ce que cette concentration finalement du même gestionnaire n'est pas en train de nous changer tellement les règles que, effectivement, tous ces parkings 1) ne sont pas utilisés aujourd'hui à 100 %, et loin s'en faut, et 2) finalement rapportent de moins en moins à la ville, puisque vous allez intégrer un élément qui nous rapportait à finalement un conglomérat qui ne nous rapporte rien.

M. LE MAIRE. - D'abord, l'utilisation des parkings n'est pas une science exacte, vous voyez. On voit des variations sur la durée, qui montrent bien que, entre les amodiations pour l'un, l'usage horaire pour l'autre, l'impact des travaux dans tel quartier dans certains cas, ou l'évolution tout simplement de la consommation dans d'autres, puisqu'on est aussi sur des corrélations entre le taux horaire, par exemple, et les commerces et bien entendu l'impact de la vente en ligne qui joue également sur les performances des parkings, et notamment sur les offres courte durée, que tout ça provoque ce qu'on voit dans ces délibérations, c'est-à-dire certains qui performant sur certaines offres et d'autres qui ont plus de mal sur d'autres types d'offres.

Sur le parking de la place du Marché, qui est un parking qui est en renouvellement, c'est l'occasion de revoir aussi un peu ses modalités de fonctionnement. C'est un sujet qu'on regarde en ce moment, entre les places en amodiation, les places qui peuvent être ou pas louées à des opérateurs type location de voitures dans le quartier, qui nous posent souvent un certain nombre de problèmes mais qu'on pourrait peut-être déplacer dans d'autres parkings, pour avoir là une rotation, notamment sur les courtes durées, dues à la présence du marché plus efficace. Toujours est-il, vous le voyez dans ce rapport, que effectivement le chiffre d'affaires est inférieur au compte prévisionnel et que c'est quand on passe le seuil du compte prévisionnel que se déclenche le système de redevance. Voilà. Ce qui fait que, là, comme on a un chiffre d'affaires sur l'année considérée qui est inférieur, il n'y a pas de redevance. C'est, je crois, la seule délibération qui n'a pas cette redevance. On est bien sûr attentif aux modalités de renégociation de la convention, pour qu'elle soit à la fois pratique pour ceux qui ont en besoin, et c'est un des éléments, par exemple, c'est la gratuité sur les 30 premières minutes, qui était une forte demande des commerçants du marché dans le cadre du renouvellement de cette DSP, donc qui est intégré, qui est un élément de négociation qui devrait aboutir... Et en même temps, offrir davantage de places en courte durée notamment, en particulier les jours de marché – je parle sous le contrôle de Serge VINENT-GARRO qui connaît bien le problème et qui a vu un certain nombre de commerçants avec moi, pour justement adapter le mieux possible ce parking à l'usage. La redevance est un sujet important mais, voilà, on fait aussi un parking pour qu'il soit pratique pour les gens. Et si en plus il y a une redevance, c'est parfait, ce qui est le cas d'ailleurs, comme vous l'avez vu, des autres parkings. Après, l'usage évolue et les taux d'occupation ne sont pas les mêmes selon les périodes, selon les parkings, ce que vous remarquez dans ces rapports.

Mme MAURIN FOURNIER. - Oui, vous avez raison, ce n'est pas uniquement la redevance. Néanmoins, vu le prix que ça coûte, la redevance c'est quand même un point, et surtout l'utilisation. Si on avait des parkings qui étaient pleins comme des œufs et qu'il fallait effectivement en recréer – et, là, je reparle évidemment des « Allées » à ce niveau-là... C'est-à-dire qu'on est en train de vouloir recréer un parking à un endroit où on a détruit les parkings de stationnement. Vous êtes en train d'en rajouter un petit peu, tant mieux, mais ce ne sera pas suffisant. Et en tout cas, il y a les autres parkings, ce n'est pas pour ça qu'on les remplira. Donc, aujourd'hui, on a quand même une tendance extrêmement précise, quand on lit attentivement l'ensemble des rapports : c'est que la plupart des parkings ne sont pas suffisamment utilisés. Donc est-ce que c'est une question de coût ? Non, mais ce serait intéressant peut-être de voir avec les habitants si c'est une question de peur, pour certains, d'avoir accès à un parking, si c'est uniquement une question de coût. Voilà. Parce que ça a quand même une incidence sur l'évolution des travaux que l'on fait. Et quand on voit que 35 millions vont être encore dépensés sur le parking des « Allées », ben je pose la question.

M. LE MAIRE. - Voilà. On voit bien que les usages évoluent. Qui est capable de nous dire comment, dans 10 ans, 15 ans, 20 ans ou 30 ans, qui sont les durées de concession, évolueront les parkings ? Moi, je pense qu'il y aura toujours un besoin de parking, que ces parkings auront peut-être des usages qui évolueront. On l'avait dit quand on a discuté sur le futur parking de l'avenue Charles de Gaulle, qu'on avait fait une pré-installation d'un système électrique, de telle manière à ce que toutes les places puissent un jour être en rechargement électrique. Quels seront les types de véhicules qu'on chargera ? Est-ce que ce sera des véhicules personnels ? Est-ce que, dans

20 ans, ce sera des véhicules autonomes ? Bon, je pense que se doter d'un potentiel de parkings, c'est une mesure sage et nécessaire dans une ville qui a la densité comme la nôtre. Et pour preuve : vous voyez, à chaque fois qu'on a lancé un appel d'offres, même si l'an dernier il y avait une seule entreprise qui a répondu, il y a toujours des entreprises qui viennent co-investir à nos côtés dans les parkings, ce qui montre bien qu'il y a quand même un intérêt, et que, selon ces métiers, on envisage durablement l'utilité de ce type de construction et de type d'équipement. Voilà.

Moi, je prends note de ces rapports. Je vois que ça évolue, parfois dans un sens, parfois dans l'autre, mais que mailler la ville avec des parkings souterrains, ce qu'ont fait d'autres villes... Juste à côté, Levallois a une politique beaucoup plus incitative que nous sur les parkings. Ça fonctionne. D'autres ont des politiques inverses qui, dans certains cas, peuvent fonctionner aussi. Je crois que, de ce point de vue-là, on a un bon équilibre, avec des options qui ont été prises sur la ville.

D'autres sujets ?

Mme MAURIN FOURNIER.- Je suis juste un peu surprise, pardon, sur le parking, parce que vous nous dites que tout le monde se précipite pour co-construire un parking. Or vous nous aviez dit sur le choix du délégataire et du constructeur pour le parking des « Allées » qu'il n'y en avait qu'un et que, donc, il fallait le prendre, parce que plus personne ne se bousculait. Bon, moi je veux bien qu'on change d'avis mais c'est curieux.

M. LE MAIRE.- Vous n'avez pas bien écouté.

Mme MAURIN FOURNIER.- Comme d'habitude.

M. LE MAIRE.- Si vous regardez bien le marché, s'il n'y en avait qu'un, c'est parce que c'est un univers qui se concentre. Voilà. C'est qu'il y a de moins en moins d'opérateurs. C'est pas qu'il y a de moins en moins d'intérêt. On passe d'une situation où il y a 10, 15, 20 acteurs qui viennent sur cet appel d'offres... C'est que Vinci, INDIGO et avant d'autres compagnies ont petit à petit fusionné et qu'il y a de moins en moins d'opérateurs. Voilà. C'est pour ça. C'est pas par manque d'intérêt d'un nombre important d'opérateurs, c'est par la concentration de cette filière, qui fait qu'il y a de moins en moins d'acteurs qui répondent. Il n'y a pas du tout de contradiction dans les réponses que j'ai faites.

Monsieur KELLER, vous aviez une question.

M. KELLER.- Merci. Une question concernant la délibération n°25. À la lecture des documents que vous nous avez remis concernant l'appel d'offres pour la délégation de service public relative à la gestion des marchés forains de Sablonville et de Windsor, nous avons l'impression que les offres des sociétés Mandon et les Fils de Madame Géraud sont très proches l'une de l'autre. Il s'agit de surcroît de deux sociétés réputées, reconnues pour ce type de prestation. Nous vous faisons donc confiance sur le choix de ce nouveau prestataire, en espérant qu'il y aura une amélioration de la qualité de ces deux marchés, qui devenait inquiétante.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci de rappeler, de citer cette délibération. Elle est effectivement assez sensible et stratégique. On sait que c'est un secteur qui est compliqué. On avait pris d'ailleurs une assistance à maîtrise d'ouvrage pour avoir vraiment un regard extérieur et une analyse extérieure. Voilà. Et eu égard aux critères, dont le critère de la redevance, qui était un des critères importants, c'est effectivement un nouveau prestataire, les Fils de Madame Géraud, qui ont choisi pour cette délégation de service public.

D'autres questions sur la deuxième partie ? Je vous remercie.

À l'exception donc d'Olivier LARMURIER, les débats sont intégrés et enregistrés.

Questions diverses

M. LE MAIRE.- Pour les questions diverses, c'est vous, Monsieur LEPIDI, qui avez posé la première question diverse sur les voituriers.

M. LEPIDI.- Et bien, allons-y, alors. Sur les voituriers. Oui, en fait, j'ai été interpellé dans la ville par plusieurs voituriers. J'utilise souvent leurs services quand je suis à l'extérieur de Neuilly, mais assez peu lorsque je suis à l'intérieur de Neuilly car je suis plutôt piéton, mais à l'extérieur je les utilise. Et dans la ville, j'en ai vu qui se plaignaient du fait que, récemment, il y avait eu un durcissement de la part de la Ville de Neuilly quant à la politique on va dire de mansuétude par rapport à eux, pour qu'ils puissent agir et peut-être stationner sans avoir de procès-verbaux. Est-ce que vous avez connaissance qu'il y a eu un changement, un durcissement vis-à-vis de ces petites sociétés ?

M. LE MAIRE.- La Ville a une politique de durcissement sur le stationnement gênant en général, vous voyez. Et donc ça concerne bien entendu les Neuilléens qui se garent sur des passages cloutés ou en double file à des endroits qui empêchent la visibilité ou sur des virages. Cela concerne aussi les voituriers. Et donc j'ai récemment rappelé à toutes les sociétés de voiturier que leur situation ne leur donnait pas l'autorisation de se stationner de manière gênante. Voilà. Pour la sécurité de tous, il me semble que c'est indispensable et qu'on doit s'en féliciter.

M. LEPIDI.- Oui, je n'ai rien contre ça, mais il y a bien eu en effet une action de votre part.

M. LE MAIRE.- Rappel à l'ordre de ne pas se garer sur des endroits gênants, dangereux et qui peuvent altérer la sécurité des plus jeunes en particulier. Parce que quand vous avez une voiture qui est garée sur des passages cloutés et que vous avez un enfant, qui n'est pas à la hauteur de la voiture, qui veut traverser, je ne fais pas de dessin, c'est extrêmement dangereux. Et être voiturier ne vous autorise pas à mettre en risque qui tel ou tel.

M. LEPIDI.- Je suis d'accord. Et donc, la deuxième question. C'est vrai que j'ai là aussi été un peu interpellé par des gens dans la ville. J'ai assisté à des scènes même un peu intolérables, même, qui m'ont choquées, avec des SDF qui ont tendance à accaparer certains secteurs. Le secteur en question, j'en connais au moins deux, mais celui où j'ai assisté à cette scène, c'était à la hauteur du 85 de l'avenue Charles de Gaulle, et où il y a là plusieurs commerçants et puis un ou deux SDF qui, souvent avinés, soit s'en prennent aux commerçants locaux, s'en prennent aux passants. Enfin, voilà. Et qui, m'a-t-on dit, sont là depuis plus d'un an, et on ne fait rien, semble-t-il, pour les déloger de là, de ces secteurs qui du coup leur appartient, quelque part. C'est leur territoire. Donc qu'est-ce qui peut être fait ? J'ai fini.

M. LE MAIRE.- Les SDF peuvent avoir des comportements agressifs, dans quels cas il faut appeler la police municipale qui intervient. Moi je voudrais juste vous dire, Monsieur LEPIDI, que j'étais assez choqué par la manière dont vous écriviez la question. « Certains SDF polluent par leurs attitudes ». Vous voyez, moi, je pense qu'un être humain, il peut être agressif, il peut avoir tel ou tel comportement, mais, voilà, un être humain ne pollue pas, vous voyez, par son attitude.

M. LEPIDI.- Ah oui, un être humain ne pollue pas par son attitude ? Vous croyez vraiment ça ?

M. LE MAIRE.- Ah non, l'attitude d'un être humain n'est pas une attitude qui pollue l'atmosphère, vous voyez. J'ai une autre vision de l'être humain, vous voyez.

M. LEPIDI.- Moi, je demande aux gens qui s'occupent d'écologie dans cette salle, de réagir là-dessus.

M. LE MAIRE.- Vous ne pouvez pas comparer un bout de plastique et un être humain. Un bout de plastique peut polluer ; un être humain, il ne pollue pas. Donc je pense que les mots...

M. LEPIDI.- En vérité, c'est l'être humain qui met le bout de plastique.

M. LE MAIRE.- Juste je termine, s'il vous plaît. Les mots ne sont pas appropriés.

M. LEPIDI.- Je n'accepte pas votre remarque, Monsieur le Maire. Je ne l'accepte pas.

M. LE MAIRE.- Eh ben moi, je n'accepte pas qu'on dise « un SDF pollue », vous voyez. C'est un être humain, on peut considérer et le voir de la manière dont on veut...

M. LEPIDI.- Ben écoutez, allez vous promener, regardez, soyez dans la ville. Vous verrez que l'être humain pollue par sa présence.

M. LE MAIRE.- Vous l'avez écrit comme ça.

M. LEPIDI.- Oui, en effet, et qu'il faut lui expliquer qu'il ne doit pas le faire.

M. LE MAIRE.- Ben on n'a pas les mêmes valeurs, Monsieur LEPIDI, à ce moment-là.

M. LEPIDI.- Je n'accepte pas votre remarque.

M. LE MAIRE.- Moi, je n'accepte pas qu'on écrive comme ça. Donc c'est ma réponse.

M. LEPIDI.- Elle est déplacée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Moi, je ne suis pas du tout à l'aise avec la manière dont vous écrivez des choses.

M. LEPIDI.- Je ne l'accepte pas. Je vous interdis... Je ne tolère même pas cette remarque.

M. LE MAIRE.- Votre réaction montre que, finalement, j'ai tapé juste en vous rappelant les valeurs essentielles.

M. LEPIDI.- Oh, pas du tout, vous n'avez pas tapé juste. Dire que je suis un honnête homme, me reprocher d'être un honnête homme, eh bien, par exemple, vous taperiez juste si vous me le reprochiez, vous voyez. Là, en l'occurrence, vous me reprochez quelque chose que je revendique. Oui, en l'occurrence, je m'occupe de ce qui se passe. Et je dis que, en effet, il peut y avoir des êtres humains qui polluent. Et il faut s'en occuper, les traiter, peut-être les embaucher, d'ailleurs, au sein de la police municipale ou que sais-je, pour les traiter, pour qu'ils soient formés. Parce qu'en fait, c'est ça qu'il faut faire, c'est les former, rien d'autre. S'en occuper, pas les laisser en déshérence.

M. LE MAIRE.- Madame MAURIN FOURNIER, vous aviez une question.

Mme MAURIN FOURNIER.- Même deux, Monsieur le Maire. Juste, sur le stationnement, je voulais vous dire que j'avais été assez choquée de voir que, le samedi où il y avait toutes les émeutes à Paris jusqu'à la Porte Maillot, les voitures qui étaient garées chez nous se tapaient des PV les uns après les autres. J'ai trouvé que c'était franchement déplacé. Je crois que, quand on est dans une situation... Vous faites la leçon à mon collègue. C'est votre droit. Néanmoins, en ce qui concerne le fait de mettre des procès-verbaux sur des voitures qui se garent chez nous parce qu'il y a un petit peu des états j'allais dire guerriers et très dangereux à Paris, pardonnez-moi, mais je n'ai pas trouvé cela très normal.

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas compris.

Mme MAURIN FOURNIER.- Samedi après-midi, des personnes étaient en train de mettre des pavés... Des PV, pardon.

M. LE MAIRE.- Vous voyez, votre lapsus me rassure. J'ai bien compris le contre-sens de votre question.

Mme MAURIN FOURNIER.- ... pendant que des pavés étaient lancés à Paris. Et donc je trouve que c'était quand même assez déplacé de faire de l'argent, parce que nous l'avons vu dans les budgets, à un moment où le pays était en train de souffrir par ailleurs. Donc, voilà, je voulais vous le dire parce que, vraiment, cela m'a choqué.

M. LE MAIRE.- Aucun rapport, et vous l'avez dit, le lapsus sur les pavés montre bien que la ville n'a aucune raison de faire la gratuité du stationnement à ceux qui lancent des pavés à Paris, et qui auraient pu en lancer à Neuilly.

Mme MAURIN FOURNIER.- Mais non, justement, ce sont des personnes qui mettaient leur voiture à Neuilly.

Mme FOURCADE.- C'était plutôt vide, d'ailleurs. Les gens enlevaient plutôt leur voiture. On n'a pas observé la même chose.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ce sont des personnes qui se garaient à Neuilly, et ils recevaient des PV, des procès-verbaux, sous prétexte qu'ils étaient garés alors qu'ils ne pouvaient pas aller à Paris. Et je trouve que c'est déplacé. Oui, vous pouvez hocher de la tête. C'est déplacé.

M. LE MAIRE.- Bon, posez votre question. Vous aviez une question diverse, plus raisonnable que celle-là, me semble-t-il.

Mme MAURIN FOURNIER.- J'en ai même deux. Non, non mais l'autre, ce n'est pas une question, c'est une constatation, Monsieur le Maire. Quand on fait des leçons, il faut accepter les autres.

M. LE MAIRE.- Voilà. Allez, posez votre question.

Mme MAURIN FOURNIER.- « Allées de Neuilly » : il y a un certain nombre d'études qui ont été réalisées, dont on a certains des résultats, en termes de pollution, bruit, mobilité. D'ailleurs, sur le bruit, j'ai été surprise, parce qu'on est passé au-dessus de 75 décibels à au-dessus de 62. Donc on a minimisé, effectivement. Et je trouve que ce serait intéressant que nous ayons tous une présentation synthétique des résultats, parce que certaines des études qui sont présentées sont absolument pas lisibles, puisqu'on a, en particulier sur la mobilité, on a des éléments qui sont heure par heure mais qui ne sont pas sur la journée. Donc, voilà. Et je voulais savoir d'une part si on pouvait avoir cette présentation synthétique des résultats et deuxièmement si vous alliez enfin en tenir compte dans le projet des « Allées de Neuilly ».

M. LE MAIRE.- Moi, ce que je vois, c'est que, pour l'instant, les études et les premiers retours qu'on a, et encore une fois, tous ces retours sont mis en ligne au fur et à mesure qu'ils sont traités et rendus lisibles, sont extrêmement intéressants, parce que la plupart confirment exactement les options qui sont prises. En termes de bruit comme en termes de pollution, plus la distance est forte entre la route ou l'avenue et les résidents ou les terrasses ou ceux qui y vivent, il y a très rapidement un effet d'amélioration dû simplement à la distance. Donc si on prend 1) la distance qui a été créée, 2) les dispositions qui sont prises, notamment en termes de zones à faible émission, qui est encore une fois le vote métropolitain pour les années à venir, et un certain nombre de décisions type les futurs revêtements, type la végétalisation, avec tous les effets que cela peut avoir sur la neutralisation d'une partie de la pollution ou du bruit, on ne peut que se réjouir aujourd'hui de ces premiers résultats, qui montrent à quel point les options qui ont été prises sont des options qui vont dans le bon sens.

Sur la manière de restituer ces éléments, encore une fois, vous voyez, ils sont restitués au fur et à mesure qu'on les obtient, que ce soit les études de Bruitparif, d'Airparif, et également les études sur le trafic qui sont mises en ligne, et avec si nécessaire les explications pour comprendre ces résultats. Donc voilà. Les résultats seront lisibles au fur et à mesure qu'on les reçoit. Et, comme vous le savez, il y a des livrables réguliers donc qui permettront de comparer.

Une autre...

Mme MAURIN FOURNIER.- Merci, Monsieur le Maire. Je partage avec vous l'intérêt de ces études. Et, comme vous l'avez dit, plus on est loin de la source de pollution, mieux on se porte. Et c'est vrai que de faire des allées long de l'avenue, cela contribue effectivement à faire en sorte de faire prendre des risques à tous nos compatriotes.

M. LE MAIRE.- Vous avez juste un temps de retard puisque la zone à faibles émissions – vous avez peut-être entendu parler, en tout cas, c'était un vote métropolitain, je le redis –, elle concerne tout l'intérieur de l'A86. Donc, on a déjà eu l'occasion de le dire, vous faites un débat qui est décalé dans le temps, vous voyez. Il y a 10 ans, il aurait peut-être un sens. Aujourd'hui, il n'a plus de sens, Madame MAURIN FOURNIER. Voilà. Vous n'avez simplement pas compris que la ZFE, la zone à faibles émissions, c'est une zone à l'intérieur de laquelle les diesels vont être interdits entre 2019 et 2024 – et je vous invite à regarder le calendrier, je vous l'envoierai si vous ne l'avez pas – et que les nouvelles normes environnementales sur les voitures à essence, celles de la Commission européenne, qui s'appliqueront en France comme partout ailleurs, seront la norme à l'intérieur de l'A86, encore une fois dans ce délai. Donc l'avenue Charles de Gaulle telle que vous l'avez connue, telle qu'on la connaît encore un peu aujourd'hui, ne sera pas du tout celle configurée à la fin des travaux. Donc, voilà. Ne mélangeons pas une situation d'hier et une configuration de demain. On est sur des évolutions qui convergent. C'est ce qu'on dit depuis le départ. C'est le pari qu'on avait pris. Le vote de la zone à faibles émissions n'était pas encore acté quand on a pris cette option. On avait parié là-dessus. Ça a été voté par la Métropole à la très grande majorité il y a quelques semaines. Et donc on peut que s'en réjouir puisque, finalement, cela met totalement à plat votre argumentaire sur l'autoroute qui vivra encore des années.

Donc, voilà, révisez un petit peu vos fiches et vous verrez que vous aurez de plus en plus de mal à soutenir cette thèse de la proximité du système.

Mme MAURIN FOURNIER.- Monsieur le Maire, deux points sur ce sujet. Le premier, c'est que vous venez de dire que les études étaient intéressantes. Donc ou vous les considérez intéressantes, ou vous les considérez obsolètes. Ça, c'est le premier point. Et le deuxième : la Métropole a voté quelque chose qui n'est pas de sa compétence. Il y a eu un débat la dernière fois au Conseil municipal, parce que la question était posée par ma collègue. Et effectivement, vous savez parfaitement que c'est les mairies qui doivent décider, et non pas la Métropole. Même si la Métropole a voté, ce n'est pas de sa compétence aujourd'hui.

M. LE MAIRE.- Mais non, Madame. Vous confondez encore une fois. Essayez de bien lire les choses, vous voyez. Ça vous évitera des contre-sens et des erreurs grossières comme celles que vous posez souvent dans vos questions.

Mme MAURIN FOURNIER.- Non, mais je ne suis pas très intelligente, Monsieur le Maire, comparativement à vous.

M. LE MAIRE.- Les villes ont la compétence sur le contrôle, puisque c'est la police du maire, mais n'ont pas compétence sur la ZFE. Donc voilà. Les maires pourront exercer leur pouvoir de police sur cette ZFE mais, encore une fois, si la Métropole l'a voté, c'est parce que c'est sa compétence. On ne vote pas des sujets qui sont totalement en dehors du scope de nos compétences. Voilà. Donc ne mélangez pas tout.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ben je ne sais pas, voyons le...

M. LE MAIRE.- Madame BRANNENS. Madame BRANNENS...

Mme MAURIN FOURNIER.- Non, j'avais encore une question. J'ai une question Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Madame MAURIN-FOURNIER, vous avez beaucoup parlé ce soir. Vous avez posé vos questions et vous avez vos réponses.

Mme MAURIN FOURNIER.- Non, mais c'est une question toute simple : pouvez-vous nous préciser le nombre de salariés qui travaillent à Neuilly ?

M. LE MAIRE.- Madame, ben je vous répondrai après celle de Madame BRANNENS, parce que c'est un peu chacun son tour, ici. Voilà. Madame BRANNENS.

Mme MAURIN FOURNIER.- Bien sûr.

Mme BRANNENS.- Oui, moi, je voulais revenir sur quelque chose d'un petit peu ancien, puisqu'on est dans la période des budgets et que, dans les budgets, tout n'est qu'une question de choix, en fait. En l'occurrence, qu'est-ce qu'il faut, quelles dépenses privilégie-t-on ou quelles dépenses laisse-t-on de côté ?

Donc je voudrais rappeler une économie qu'on a faite il y a 3 ans, une économie de 700 000 euros, grâce à la disparition de la navette municipale. Alors, elle coûtait pas 700 000 euros, elle coûtait 350 000 à peu près à l'époque, mais les propositions faites par la RATP pour la moderniser, aussi bien au niveau du circuit qu'au niveau du timing portaient le coût à 700 000 euros par an. Donc c'est pour ça que j'ai pris ce chiffre, pour être prudente. Et donc, après avoir affirmé effectivement qu'il n'était nullement question de supprimer la navette, on a décidé de la supprimer, plutôt que de la moderniser, à cause de son coût économique. Certes, c'est un coût qui n'est pas négligeable, et qui est quand même relativement faible au regard d'autres dépenses. On a parlé de dépenses de plusieurs millions pour tout un tas de choses.

De plus, la décision a été prise sans qu'aucune étude – enfin il me semble – n'ait été faite sur la part correspondant à la diminution potentielle, du côté des voitures individuelles, et d'autre part sur le coût environnemental que cela représentait. Lors de la suppression, il a été indiqué aux usagers de l'époque qu'une solution de substitution de type véhicules à la demande serait examinée et proposée à ceux ce qui en aurait besoin. On est 3 ans plus tard, un peu plus de 3 ans, puisque c'était au 30 juin 2015 que ça s'est arrêté. Et donc certaines personnes attendaient ce service, en particulier des seniors et qui sont, eux, les grands perdants, en particulier quand ils sont seuls ou qu'ils n'ont pas de familles proches. Il y a des bus, mais ils ne peuvent pas toujours monter dans les bus, descendre des bus. Il y a aussi les taxis, mais c'est cher. Et tout le monde ne peut pas se payer des taxis. Je pose la question parce que j'ai été interpellée par des Neuilléens qui me l'ont demandé. Certains se sont tournés vers le CCAS ou le service Seniors, qui manifestement n'a jamais entendu l'idée d'une telle solution et qui n'a rien à leur proposer pour se déplacer.

Donc, aujourd'hui, on a un budget, comme vous l'avez dit, qui permet de dégager un bon autofinancement, un budget sain, et les sonnettes d'alarme par ailleurs sont tirées quant aux émissions carbone qui n'ont jamais été aussi hautes et qui continuent de croître en France. On augmente nos émissions carbone. Est-ce qu'il ne serait pas raisonnable d'envisager, pour les Neuilléens, un service public pour les déplacements courts, qui serait pour les seniors mais qui serait aussi pour les lycéens, les collégiens, enfin pour tout le monde, pour des déplacements courts, navettes ou autres. Je ne m'accroche pas la navette.

M. LE MAIRE.- Très bien. Madame BRANNENS, d'abord des études avaient été faites, assez longues puisqu'on avait même mis du personnel dans les navettes pendant plusieurs jours pour discuter avec chaque utilisateur. Donc quand on l'a supprimé, on l'avait fait en connaissance de cause, en ayant interrogé, vérifié quels étaient les besoins des utilisateurs. On avait effectivement ouvert dans les débats la possibilité d'un transport à la demande. Mais, très honnêtement, et j'ai refait le point cet après-midi, on n'a eu aucune demande, vous voyez, aucune demande de transport à la demande. Et je ne sais plus le nombre de personnes âgées qui visitent le CLIC et donc qu'on voit tous les jours dans les guichets municipaux, notamment pour ce qui concerne l'aide en général, et les mobilités en font partie, voilà, on est très attentif aux besoins et aucun besoin n'est exprimé là-dessus. Donc envoyer surtout les personnes que vous croisez, qui vous disent : « on a besoin d'un transport à la demande », envoyez-les nous. On est très preneur, et on analysera avec eux quels sont leurs besoins et, le cas échéant, de trouver des solutions qui sont des solutions individuelles, comme on l'avait envisagé à l'époque, et pas une solution d'une nouvelle navette. Mais envoyez-les nous. Et c'est vrai d'ailleurs pour chacun d'entre vous. Si quelqu'un qui a besoin de se déplacer et ne trouve aucune solution en a besoin, il faut qu'il s'adresse au CLIC ou au CCAS et cela nous remontera et on aura l'opportunité à ce moment-là d'envisager des solutions.

Conseil municipal de la Ville de Neuilly-sur-Seine

12 décembre 2018

Mme BRANNENS.- OK, je vais vous les envoyer. Excusez-moi, mais sur le côté écologie, parce que, depuis 2015, les choses ont un petit peu évolué, malheureusement dans le mauvais sens. Est-ce que vous envisagez de faire quelque chose pour justement limiter les voitures individuelles, qui font 50 mètres ou 100 mètres dans la ville ?

M. LE MAIRE.- Elles se limitent toutes seules. Il ne faut pas penser que, vous voyez, que c'est à nous... Les gens sont aussi responsables dans la vie, vous voyez. Moi, je constate qu'il y a aussi des évolutions et des comportements qui changent et j'ai du mal, vous voyez, à penser et à mener une politique où le maire prend des décisions à la place des gens, vous voyez. Laissons-leur un peu de liberté. Ils ont aussi une capacité de discernement, d'autonomie, de compréhension du monde, vous voyez, et ce n'est pas à nous de leur dire « ne prenez plus votre voiture, faites ci, faites ça ». On peut, pour que les équilibres et la cohabitation se passent bien, et ont le fait, prendre un certain nombre de mesures. Mais, de grâce, laissons aux gens une partie de leurs responsabilités. Et vous verrez, ils s'en sortent souvent quand même très bien.

Mme BRANNENS.- On leur laisse leurs responsabilités, mais on peut mettre à leur disposition des outils pour choisir.

M. LE MAIRE.- Oui, oui, mais on le fait, Madame, on le fait très largement dans plein de domaines. Encore une fois, je sais que quand les socialistes sont très très portés sur la dépense publique, et on le paye quand même très cher maintenant. Voilà. Mais, je crois que, honnêtement, dans le domaine de l'aide, de l'assistance, de l'accompagnement, de l'écoute, vous voyez, des villes comme les nôtres et beaucoup de villes en France sont très exemplaires. L'État providence est déjà très large.

Madame MAURIN FOURNIER, vous avez besoin de savoir... J'ai la question, donc je vais la poser : pouvez-vous nous préciser le nombre de salariés qui travaillent à Neuilly. La réponse est 45 750 emplois version INSEE.

Je vous remercie, je vous souhaite à tous des bonnes fêtes de fin d'année.

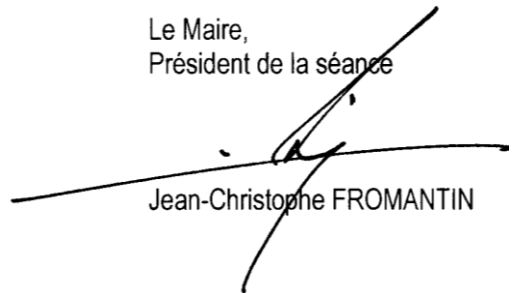
M. le Maire clôt la séance à 21 heures 54.

Le secrétaire de séance



Bertrand BESSE

Le Maire,
Président de la séance



Jean-Christophe FROMANTIN